IMT Nuremberg Archives

H – 770

International Court of Justice

H0770-0002

Notice.

Not to be published until presented before the tribunal in open court and then only that portion actually submitted as evidence.

Ne pas publier avant présentation devant le tribunal en audience publique et seulement la partie réellement versée au dossier.

Nicht zu veroeffentlichen vor Darlegung vor dem Gericht (Tribunal) in oeffentlicher Sitzung und dann nur jenen Teil, welcher tatsaechlich zur Beweisfuehrung uebermittelt wurde.

Не публиковать до того, как представлено на публичном заседании Трибунала и только ту часть, которая представлена в качестве доказательства.

H0770 - 0003

I certify that none of the documents included herein have been denied by the Tribunal and that this document book has been examined with the prosecution in accordance with the ruling of the Tribunal dated 4 April 1946.

Je certife qu'aucun des documents ci-inclus n'a été contesté par le Tribunal, et que ce livre de documents a été examiné par le Minstére Public suivant les règles du Tribunal, en date du 4 Avril 1946.

Ich bestaetige, dass kine der hierin enthaltenen Dokumente vom Gerichtshof abgelehnt wurden und dass dieses Dokumentenbuch gemeinsam mit der Anklagevertretung durchgesehen wurde, in Uebereinstimmung mit der Entscheidung des Gerichtshofes vom 4 April 1946.

Signature of Counsel

Signature de l'Avocat

Unterschrift des Verteidigers.

H0770 -0004

T A B L E des M A T I E R E S

des Livres de Documents I & II

Livre de Documents I : Doc. 1 - 35, Pages 1 - 115

Livre de Documents II : Doc.35 - 85, Pages 116 - 188

V. PAPEN Doc. N°	déjà présente comme	Description du document	Page
1		Faits historiques pendant le temps où l'accuse von PAPEN etait Chancellier du Reich (1.6.-2.12.32) Extrait de : Calendrier historique de l'Europe Annee 1932.	1-12
2		Idem (supplements)	13-15
4		Extraits du Bulletin des lois du Reich 1930-1932 lère partie : titres de quelques ordonnances d'urgence du Président du Reich, en vertu de la loi 48 de la constitution de Weimar, particulièrement celles ayant un caractère politique.	16-17
5		Extrait d'une decision du Tribunal d'Etat pour le Reich allemand du 25.10.1932 (Bulletin des lois du Reich 138 appendice).	18-20
6		Extrait de "Le Temps de la Décision" de Sumner WELLES. Edition pour les services de l'Armee 1944. P. 456-57	21
		Traduction allemande.	22
7		Extrait du Journal de Trèves N° 15 du 12.7.1932	23

H0770 -0005

V. PAPEN Doc. N°	Déjà presenté comme	Description du Document	Page
8	USA Exh. 566	Extrait du Wölkischer Beobachter, Edition A, edition de l'Allemagne du Sud, du 30 janvier 1933.	24-25
9		Dates historiques de janvier 1933 concernant l'histoire de la formation du Gouvernement du Reich annee 1933	26-32

- 1 suite -

H0770 - 0006

Table des matières

Livre de Documents de v. Papen

v. Papen Doc. No	déjà présenté comme	Description du document.	Page
9a		Extrait du Koelner Volkszeitung du 10.1.33	33
10		Extraits de "Appel à la conscience allemande" de Franz von Papen. Discours de révolution nationale. Copyright 1933 Gerhard Stalling S.A. Oldenburg i.o.	
		Tome 1, p.8-9: Extrait de la préface mars 1933	34
		Tome 1. p.45: Extrait du discours de Munich le 1.3.1933	34
		1. p.55: Extrait du même discours	34
		11. p.48-50: Extrait du discours de Bonn le 29.5.1933	35
		11. p.51-53: Extrait du même discours	36
		11. p.71: Extrait du discours de Berlin le 15.6.1933	37
		1. p.16-17: Extrait du discours de Berlin le 21.2.1933	37
		1. p.82-83: Extrait du discours de Muelheim, le 4.3. 1933	38
		1. p.91 :Extrait du même discours	39
		1. p.93: Extrait du même discours	39
11		Discours du Vice-Chancelier v. Papen à l'Union Universitaire de Marburg le 17 juin 1934, paru dans l'édition Germania S.A.; Berlin 1934	40-52
12		Dates historiques sur l'évolution politique en Allemagne en février et Mars 1933. Extrait de: Calendrier historique de l'Europe, Schulthess, année 1933	55-58
13		Déclaration sous la foi du serment du Dr. en droit Conrad Josten du 23.3.1936	59-61

H0770 - 0007

v. Papen Doc. No	déjà présenté comme	Description du Document	Page
14		Déposition sous la foi du serment de Mlle Maria Rose du 16.5.1946	62-65
15		Déclaration sous la foi du serment du Dr. Friedrich, Comte von Westphalen, le 9.5.1946	66-67
16		Extrait du discours du Vice-Chancelier à Gleiwitz, 1934, cité d'après Mgr. Hudal, évêque. Les bases du National-Socialisme	68

H0770 - 0008

Table de matières

Livre de Documents de v. Papen

v. Papen doc. No	déjà présenté comme	Description du document	page
17	USA-Exh. 58	Extrait du journal de l'Ambassadeur Dodd des années 1933-1938, Edité 1941 p.125-127, 148	69-70
		Traduction allemande	71-72
18		Déposition sous la foi du serment de Mme Marthe v.Papen, née von Boch-Galhau, du 8.3.1946	73-74
		Traduction allemande	75-76
19		Déposition sous la foi du serment du comte Friedrich Schaffgotsch le 8.5.1946	77-78
21	USA-Exh. 412	Extrait du Volkischer Beobachter, édition A, éd. pour l'Allemagne du Sud, du 15.7.1934 (concerne l'absence de v.Papen à la séance du Reichstag du 13.7.1934)	79
22		Extrait de: La Constitution du Reich allemand du 11 Août 1919. Commentaire théorique et pratique de Gerhard Anschütz, 12ème édition 1930	80-82
23		Extraits et commentaire de la loi pour le soulagement de la misère du peuple et du Reich, du 24 mars 1933 (Bulletin des lois du Reich 1, 141) (Loi des pouvoirs) 2001-PS)-:	83-85
		I. Extrait du: Le nouveau droit du Reich allemand par Pfundtner-Neubert. Chapitre la 1, p.1 (nouveau)	83
		II. et III: notes	83
		IV. Extraits du Bulletin des lois du Reich 1933, 1èr partie: titre des ordonnances d'urgence promulgées entre janvier et mars 1933 par le Président du Reich en vertu de l'art.48 de la Constitution de Weimar.	83-85

H0770 - 0009

v. Papen doc. No	déjà présenté comme	Description du document	page
24		Commentaire des précédentes lois sur les pouvoirs des 13.10 et 8.12.1923	86
25	USA-Exh. 578 (2962-PS)	Extrait du procès-verbal du conseil de Ministres du 15.3.1933	87
26	USA-Exh. 656 (2963-PS)	Extrait du procès-verbal du conseil des Ministres du 20.3.1933	88

H0770-0010

Table des matières

Livre de documents de v. Papen

v. Papen Doc. No.	Déjà présenté comme	Description du document	Page
27		Extraits concernant les Tribunaux d'exception:	89-98
		I. Ordonnance du Gouvernement du Reich au sujet de la création des tribunaux d'exception du 9.8.1932 (Bulletin des lois du R.I, 404).	
		II. Remarque sur l'annulation de cette ordonnance	
		III. Remarques sur la concordance étendue des deux ordonnances concernant les tribunaux d'exception du 21-3-1933 2076-PS et du 9-8-1932 (se rapportant au I) ainsi qu'un extrait de l'ordonnance d'urgence du Président du Reich du 6-10-1931, sixième partie, chap. II (Bulletin des lois du R.1931, I, 565).	
		IV. Ordonnance du Président du Reich au sujet de la formation de Tribunaux extraordinaires du 29-3-1921 (Bulletin des lois du R.page 371)	
		V. Extrait de: La Constitution du Reich du 11-8-1919, commentaire scientifique et pratique de Gerhard Anschütz, 12ème éd.1930, page 419 et suivantes.	
28		Extraits de:	99-101
		I. Loi sur l'impunité pour actions politiques pénales du 21 juillet 1922 (Bulletin des lois du R. page 595).	
		II. Loi sur l'impunité du 20-12-1932 (Bulletin des lois du R. I, 559)	
29	USA-Exh.58	Extrait du Journal de l'Ambassadeur Dodd, édité en 1941, p. 23-24	102
		Traduction allemande	103

H0770 - 0011

v.Papen Doc. No.	Déjà présenté comme	Description du document	Page
30		Propos d'Hitler sur la question du fédéralisme, cités d'après le calendrier historique de l'Europe de Schulthess, année 1933 (de 2.2.,1.2., 23.3.1933)	104
31		Extraits sur l'unification des pays avec le Reich:	105-111
	2004-PS	I. Loi provisoire sur l'unification des pays avec le Reich du 31.3.1933 (Bulletin des lois du R. 1933, I, 153) (comparer avec 2004-PS)	
	2005-PS	II. Deuxième loi sur l'unification des pays avec le Reich du 7.4.1933 (Bulletin des lois du R. I, 173) (comparer avec 2005-PS)	
	2007-PS	III. Loi concernant les Reichsstatthalter du 30.1.1935 (Bulletin des lois du R. I, 65) (comparer avec 2007-PS)	
		IV. Extrait de Pfundtner-Neubert, Le nouveau droit du Reich chapitre Ia, 3,page 9 (nouveau).	

H0770 – 0012

Table des matières

Livre de documents v.Papen

v.Papen Doc.No.	déjà présenté comme.	Description du document	Page
32		Extrait du: Annales de L'Autriche 1933/1934, édité par le Service de la Presse fédérale d'après des sources officielles, 15 . suite, p.110	112
33		Extraits au sujet de la Question juive:	113 114
		I. Appel d'Hitler du 10. 3.1933. extrait du calendrier historique de l'Europe année 1933	
		II. Déclaration radiodiffusée d'Hitler du 12.3. 1933, extrait des:Documents de la politique allemande tome I. 1935.	
		III. Réunion du cabinet du Reich du 29.3.1933, extrait de Schulthess (comme pour le I.)	
		IV. Télégramme du Ministre des Affaires Etrangères Baron v.Neurath au Cardinal O'Connell du 25.3.1933 extrait de Schulthess (comme pour le I.)	
		V. Avis du Ministère de la Justice de Prusse du 12. 5.1933 concernant le nombre des avocats définitivement admis, extrait de Schulthess (comme pour le I)	
35		Extrait du Volkischer Beobachter, édition de la Bavière du 19.8.1932	115

H0770 – 0013

Table des matières

Livre de documents v. Papen

v. Papen Doc.No	déjà presenté par	Description du document	Page
36		Extrait de:Les bases du National-Socialisme par Mgr. Dr.Alois Hudal, évêque.	116-118
37		Extraits de"Appel à la conscience allemande ,discours sur la Révolution Nationale" de Franz von Papen. Copyright 1933 by Gerhard StallingA.-G.,Oldenburg i.o.: Tome I. p.59: extrait du discours de Munich le 1.3. 1933 Tome II.p.20-21:extrait du discours de Munich le 10.6. 1933. Tome I. p.38:extrait du discours de Dortmund le 24. 2.1933 Tome I. p.39:extrait du discours de Dortmund le 24. 2.1933 Tome II p.104:extrait du discours de Dülmen le 22.8. 1933.	119
38		Déclarations d'Hitler sur la question religieuse: I. Extrait du: Documents de la politique allemande T.I.p.4 II. Id. T.I.p.13 III. Remarque sur la citation dans v.Papen Doc 12.p.5.	120
39		Extrait du:Volkischer Beobachter,édition A., édition de l'Allemagne du Sud, du 15 mai 1933(le Cardinal v.Faulhaber au Congrès catholique de Chiemgau)	121
40		Extrait du:Calendrier historique de l'Europe de Schulthess, année 1933,Décision du Chancelier du Reich pour la conclusion du Concordat.	122

H0770 - 0014

v.Papen Doc. No.	déjà présenté par	Description du document	Page
41		Extrait du Calendrier historique de l'Europe de Schulthess, année 1933. Télégrammes du vice-Chancelier v.Papen au Chancelier du Reich le 20. 7. et de v.Papen et de l'évêque de Trêves à Hitler le 24.7.1933.	123-124
42		Extraits du: Volkischer Beobachter, éditionA, édition de l' Allemagne du Sud du 25.7.1933 et du 26.7.1933, Manifestations à l'occasion de la conclusion du Concordat.	125-126
43		Déclaration sous la foi du serment du Baron Rudolf v.Twickel du 4.5.1946.	127

H0770 - 0015

TABLE des MATIERES

Livre de Documents v. Papen.

v. Papen doc. N°	deja presente comme	Description du document	page
44		Déclaration du prélat Mgr Kaas après la conclusion du concordat du 8.7.1933.	128
45		Extrait du calendrier historique de l'Europe de Schulthess, année 1933. Echange de telegrammes Hitler-Hindenburg le 13.7.1933.	
47		Déposition sous la foi du serment du Dr.Comte Roderich Thun le 18.4.1946.	130-132
48	3268-PS USA -Exh.356	Extrait de l'allocution du Pape Pie XII au Sacre Collège le 2.6.1945.	133
49	116-PS USA - Exh.685	Extrait du : Décret du représentant du Fuehrer du 24.1.1939.	134
50		Extrait des Wiener Neueste Nachrichten du 29.3.1938, page 5, la profession de foi de l'Eglise en Allemagne.	135-137
51	L-221= USA Exh.317	Extrait d'annotation du dossier. Quartier Général du Fuehrer du 16.7.1941 Bo/Fu.	138
52.		Déposition sous la foi du serment de Friedrich Albert Schmitt, abbé de Grussau du 19.4.1946.	139-140
53.		Déposition sous la foi du serment du R.P. H. Klein de la Compagnie de Jésus, curé de l'Eglise St. Clement	141

H0770 - 0016

	a Berlin du 30.1.46.	
55	Extrait du Calendrier historique de l'Europe de Schulthess, annee 1932 ; le Chancelier v. Papen repond a Herriot, le 27.9.1932.	142-143
56	Extrait du Volkischer Beobachter, edition A, ed. de l'Allemagne du Sud, du 22.1.1934. Le Vice- Chancelier v.Papen parle a Cottbus.	144
59	Extrait du Calendrier historique de l'Europe de Schulthess, annee 1934, publication du nouvel an. (Le vice-Chancelier v.Papen sur les relations franco-allemandes et sur la question de la Sarre)	145-146

H0770 - 0017

v. Papen Doc N°	déjà presente comme	description du document	page
60		Extrait de : Documents sur la politique allemande tome I, p.106. Proclamation d'Hitler du 14.10.1933.	147-148
61		comme ci-dessus, page 107. Appel du Gouvernement du Reich du 14.10.1933.	149-150
62		comme ci-dessus, p.139 proclamation de Hindenburg du 11.11.1933.	151-152
63		Extrait de " The Stars and Stripes", volume 2. numéro 85 du 27.3. 1946.	153-154
		Traduction allemande	155-156
64		Extrait du Calendrier historique de l'Europe de Schulthess. annee 1933. Allocution du prince Starhemberg le 27.3.1933.	157
65		comme ci-dessus, annee 1934. Nomination de v.Papen comme ambassadeur à Vienne. Declaration du 3.8.1934.	158
66	2247-PS= USA-Exh.64	Rapport de v.Papen a Adolf Hitler, le 17. 5.1935.	159-161
68		comme ci-dessus, le 31.8.1935.	162
69		comme ci-dessus le 21. 4.1936.	163
70		comme ci-dessus, le 12. 5.1936.	164

H0770-0018

71		comme ci-dessus le 16.7.1936	165
72		comme ci-dessus le 21.8.1936	166
73	2246-PS = USA-Exh. 67	comme ci-dessus le 1.9. 1936	167-168
74		comme ci-dessus le 1.6.1937	169-170
75	1760-PS= USA Exh. 57	extrait des : notes de service du Capitaine Leopold de Janvier 1937 sur la pacification intérieure de l'Autriche (cite d'apres l'Affidavit Messersmith 1760-PS.)	171
76		Questionnaire adresse à l'Amiral Horthy.	172-173
78		Extrait des:Documents de la politique allemande. tome 6 1ere partie, p.124, communique officiel du 15.2.1938.	174

H0770 - 0019

Table des matières

Livre de Documents v.Papen

v. Papen doc. No	déjà présenté comme	Description du document	page
79		Calendrier historique de l'Europe année 1938; extrait du discours d'Adolf Hitler devant le Reichstag le 20.2.1938	175-176
80		Extrait de: Les Archives 1938, p.1697, déclaration de Spaak le 16.3.1938	177
81		Extrait du "Neues Wiener Tageblatt du 3.4.1938, "Je vote oui " du Dr. Renner, ancien Chancelier d'Etat	178-179
82		Extrait du Calendrier historique de l'Europe, année 1938 Déclaration du Conseiller Supérieur de l'Eglise Evangélique de l'Autriche de 1.4.1938.	180
83		Extrait de: Failure of a Mission, by Sir Neville Henderson, page 122	181
		Traduction allemande	182
84		Extrait de: the Time for Decision, by Summer Welles p. 100	183
		Traduction allemande	184-185
85		Déposition sous la foi du serment du Dr. Willy Glasebock, le 8.5.1946	186-188

H0770 – 0020

Doc von Papen No 36

Extrait du livre

Les Bases du National-Socialisme

Une enquête sur l'histoire des idées

du point de vue catholique.

par

l'évêque Dr. Alois Hudal

Rome

Editeur Johannes Günther, Leipzig et Vienne.

Page 17/18

.....De quelle valeur sont, par exemple, pour n'en citer que quelques idées, les points suivants du programme du National-socialisme; l'unité populaire par dessus les obstacles qui la séparent, la langue comme espace spirituel de la nation, la vive aspiration vers un nouvel idéal allemand de vie, la conscience de la destinée allemande dans l'histoire, l'union à sa propre race, l'essai de résoudre la question juive, le souci d'une nouvelle génération allemande saine, la suppression des partis, l'élimination du trop grand mélange de la religion et de la politique, le soutien de la famille, la famille nombreuse, considérée comme un honneur et une fierté nationale, l'aptitude à porter les armes pour défendre les exigences vitales de la politique allemande contre une Europe hérissée d'armes, le sacrifice joyeusement consenti de l'acceptation de la destinée allemande, du sort commun allemand, l'idée de Reich, le renouvellement de l'éducation qui se prépare, l'idée d'attachement à la terre, le principe de la direction confiée aux meilleurs, les camps de colonisation et de travail, la politique de repopulation

H0770 – 0021

tout cela est un domaine d'idées conservatrices qui doit être compté parmi les forces puissantes acquises au Mouvement.....

Page 19

..... Ainsi, l'ouvrage qui suit sert à donner un éclaircissement, qui doit être accueilli avec joie, à une époque où les notions sont très incertaines et où l'on risque de mal interpréter l'histoire, par quiconque a des intentions honnêtes vis à vis du peuple allemand et de la chrétienté.

H0770-0022

Doc. von Papen No 36

Page 246/247

.....Les catholiques allemands du Reich ne se laissent dépasser par personne, quant à leur fidélité au peuple et au Reich et ils approuvent la révolution nationale-socialiste par ce qu'elle était une condamnation de l'époque d'isolement individuel et de dissolution, un retour des idées à l'éternelle notion créatrice, à la communauté de sang et de destinée des Allemands et à l'essence du peuple....

Page 249/250

.....Une synthèse moderne d'idées chrétiennes, sociales et nationales demeure ainsi toujours le grand but, dont la réalisation vaudrait vraiment la sueur des plus nobles du peuple allemand; puisque même au 20e siècle la Chrétienté est et doit rester la source vivifiante....

Page 256

.....Lortz, " National-Socialisme et Eglise " supplément à son Histoire de l'Eglise, page 391 : "Le National-socialisme a passé longtemps pour hostile au catholicisme. Cette opinion n'était qu'un néfaste malentendu causé:

1)par l'ignorance du programme positif du National-socialisme, tel qu'il avait été indiqué de façon autenthique, dès 1925 dans le livre de Hitler "Mein Kampf" accessible à tous.

2)par une confusion de la propagande de lutte nationale-socialiste et de certains"Réformateurs" d'un genre germano-païen ou "KulturKampf", gravitant autour du mouvement national-socialiste, avec l'essence du Mouvement.

3) par une certaine confusion du catholicisme politique en tant qu'idée religieuse et spirituelle. Ce malentendu

H0770 - 0023

fut définitivement écarté par la lettre pastorale des évêques allemands, de la Pentecôte 1933 et par le Concordat de la même année, entre le Saint-Siège et le gouvernement national-socialiste d'Allemagne....

H0770 – 0024

Doc. von Papen No 36

Page 257

Lortz: "..... Encore que l'Eglise divine ne s'identifie jamais a un quelconque mouvement, elle ne peut faire autrement que d'accueillir avec reconnaissance ce puissant allié dans sa lutte contre le rationalisme athée.....

H0770-0025

VON PAPEN DOCUMENT 37

tiré de : FRANZ von PAPEN

"Appel à la Conscience allemande"

Discours pour la Révolution Nationale

Droit de reproduction 1933 par Bernard Stallin, A.G, OLdenburg i.O.

VOLUME 1, page 59 : " Mais je n'abandonnerai pas ma lutte pour gagner à notre cause les puissantes forces conservatrices du catholicisme allemand."

VOLUME II, pages 20,21 : "Voici le devoir qui vous incombe à vous aussi en tout premier lieu : Vaincre l'idée de luttes de classes par l'édification vraiment allemande et catholique d' une communauté allemande."

VOLUME I, page 38 : "En effet, les deux religions chrétiennes doivent soutenir ensemble le travail de renouvellement. Je le dis clairement et bien haut - je n'ai pas opté pour un Parti, si je me tiens ici aujourd'hui, je lutte aux premiers rangs de la révolution spirituelle à laquelle nous touchons- je combats avec vous tous contre la mécanisation et la collectivisation de cette vie et pour le renouvellement religieux et social de notre peuple allemand."

VOLUME I, page 39 : "Mes amis de Westphalie et précisément mes paysans catholiques du pays de Muenster auxquels je me sens si étroitement uni : vous savez que je ne prêterais jamais mon nom et ma situation pour soutenir un mouvement politique s'il

H0770 - 0026

pouvait en résulter un danger pour nos biens les plus sacrés. C'est justement parce que je sais que le renouvellement moral de notre peuple ne peut être atteint que si la population catholique qui tient tellement à son église et vit avec elle y prend sa large part. C'est justement pour cette raison que je travaille à incorporer, à cette heure décisive, le catholicisme allemand dans le front de l'exaltation nationale."

VOLUME II, page 104 : "La jeune génération qui grandit, doit de nouveau être élevée dans les vérités fondamentales de l'église chrétienne et trempée pour la lutte pour la vie."

H0770-0027

VON PAPEN DOCUMENT 38

Déclarations de Hitler sur la question religieuse.

I. tiré des :

Documents sur la politique allemande.

Volume I, 1935

Edition Junker et Duennhaupt, Berlin.

Page 4 : Appel du Gouvernement du Reich au peuple allemand

1er février 1933

Elle sauvegardera et défendra les bases sur lesquelles repose la force de notre Nation. Elle prendra le Christianisme comme base de toute notre morale, la famille, comme cellule du corps de notre peuple et de notre état, sous sa ferme protection.

II. tiré des :

Documents sur la politique allemande.
(comme ci-dessus au par,1)

Page 13 : Le jour du réveil de la Nation, Hitler à Koenigsberg

4 mars 1933

Nous savons que " lorsque le propriétaire ne bâtit pas, les maçons bâtissent inutilement. Tout repose sur la bénédiction divine."

III. Note :

plus loin Hitler devant le Reichstag, le 23.3.1933
(déjà cité dans le document v.Papen 12, page 5.)

H0770-0028

VON PAPEN DOCUMENT 39

EXTRAIT

du

VOELKISCKER BEOBACHTER-

Edition A/ Edition de l'Allemagne du Sud N.135, 46eme année

Munich, lundi 15 mai 1933.

Journée catholique du Chiemgau

Traunstein, 14 mai

.....Dimanche le Cardinal v.FAULHABER a célébré une messe pontificale en plein air accompagnée d'un sermon ou il a dit entre autres :

Aux temps du libéralisme, on a annoncé le droit pour chacun de vivre librement et de satisfaire son appétit de jouissance d'argent. Aujourd'hui, nous entendons de nouveau un appel officiel que chacun doit s'intégrer dans le peuple.

"Nous nous déclarons sincerement en faveur de la communauté populaire et nous réjouissons de la tournure des esprits."

H0770 - 0029

VON PAPEN DOCUMENT 40

Ordonnance du Chancelier du Reich
à l'occasion de la conclusion du Concordat.

Extrait de : Schulthess calendrier historique européen .Edité par Ulrich Thuerauf, nouvelle suite, 49ème année, 74ème volume de la série 1933. Edition et librairie C.H.Beck. Munich 1934.

8 juillet. Le concordat du Reich est signé à Rome par le Vice-Chancelier von PAPEN et par le Secrétaire d'Etat Cardinal PACELLI.

En même temps que la conclusion du Concordat, le Chancelier du Reich publie l'ordonnance suivante :" Par la conclusion du concordat entre le Saint-Siège et le Gouvernement du Reich allemand, il me semble qu'une garantie suffisante soit donnée pour que les citoyens du Reich appartenant à la religion catholique romaine se mettent, à partir de maintenant, sans réserve au service du nouvel Etat national-socialiste. J'ordonne en conséquence :

1) Les dissolutions d'organisations catholiques prononcées sans aucune instruction à ce sujet de la part du Gouvernement du Reich et qui sont reconnuees par le traité en question, sont à annuler immédiatement.
2) Toutes les mesures de contrainte prises contre des membres du clergé et d'autres chefs de ces organisations catholiques sont à supprimer.

H0770 — 0030

Un renouvellement de telles mesures est inadmissible à l'avenir et sera puni conformément aux lois en vigueur. Je suis heureux d'être convaincu qu'enfin une époque, dans laquelle malheureusement les intérêts religieux et politiques n'avaient que trop souvent abouti à une rivalité en apparence insoluble, a pris fin. Le traité conclu entre le Reich et l'Eglise catholique servira aussi, dans ce domaine, au rétablissement de la paix, si nécessaire à tous. J'ai le ferme espoir que le règlement des questions concernant la religion protestante achèvera heureusement, en peu de temps, cet acte de pacification."....

H0770 - 0031

Télégramme de v.PAPEN a HITLER
pour la signature du Concordat du REICH

EXTRAIT de : Schulthess calendrier historique européen. Edité par Ulrich Thuerauf, nouvelle édition, 49eme année.74 eme volume de la série, 1933.
Edition et librairie C.H.Beck. Munich 1934.

20 juillet . Le Concordat du Reich est signé a Rome.

Le Vice-Chancelier v.Papen adresse le télégramme suivant au Chancelier du Reich :" Je vous informe que la signature du Concordat du Reich vient d'avoir lieu et que le texte, d'accord avec la Curie romaine sera publiée samedi apres-midi a 6 heures. Grace a vos conceptions larges et avisées d'homme d'Etat qui comprend l'importante mission de l'Eglise chrétienne dans la nouvelle organisation du Troisieme Reich, une oeuvre qui sera plus tard reconnue comme un acte historique du national-socialisme, vient d'etre achevée. Seul le rétablissement des principes chrétiens, nationaux et sociaux rendra possible la défense victorieuse de la culture occidentale contre toute agression. Pour cette tache historique, l'Allemagne formera la base inébranlable.

Signé : v.PAPEN.

.....

Télégramme de v.PAPEN et de l'Eveque de Treves
a HITLER, du 24 juillet 1933.

EXTRAIT de : Schulthess calendrier historique européen.Edité

H0770 - 0032

VON PAPEN DOCUMENT 41

par Ulrich Thuerauf. Nouvelle Edition, 49 ème année, 74 ème volume de la série. 1933. Edition et librairie C.H.Beck. Munich 1934.

.....v.PAPEN et l'Evêque BORNEWASSER envoient le télégramme suivant au Chancelier du Reich HITLER :

"Aujourd'hui, à Trêves, dans le plus vieux dôme d'Allemagne, en ma présence, en celle du représentant de la Prusse et de toutes les autorités d'Etat, le Cardinal de Cologne a inauguré l'exposition de la Sainte Turquie. A l'occasion de cette cérémonie, nous assurons le Fuehrer,

H0770 - 0033

qui s'efforce à rétablir le principe chrétien, national et social, de notre collaboration de tous les instants pour la reconstruction du Reich allemand. signé:v.Papen, signé: Dr. Bornewasser, évêque du Trêves" . . . .

H0770 – 0034

Doc von Papen No 42

Manifestations à l'occasion de la conclusion du Concordat

Extrait du : Voelkischer Beobachter du mardi 25 Juillet 1933. Edition A / Edition de l'Allemagne du Sud.

L'Episcopat allemand remercie le Fuehrer

Une lettre du Cardinal Bertram, au sujet du Concordat

Berlin , le 24 Juillet.

Le Président des Assemblées des Evêques de Fulda, Cardinal Archevêque Bertram a adressé la lettre suivante au Chancelier du Reich :

Très honorable Chancelier du Reich!

Le but de ces lignes est de vous exprimer ma reconnaissance et mes remerciements, au nom de tous les evêques réunis à l'assemblée de Fulda, à l'occasion de la conclusion du Concordat du Reich.

L'épiscopat de tous les diocèses d'Allemagne a exprimé, ainsi que les manifestations publiques le prouvent, aussitôt que cela a été rendu possible par la nouvelle norme donnée aux rapports politiques, par les déclarations de votre Excellence, son intention sincère et joyeuse de collaborer de tout son pouvoir, avec le Gouvernement actuel qui a établi comme base de son activité la garantie de l'éducation populaire chrétienne la défense contre l'athéisme et l'immoralité, l'esprit de sacrifice pour le bien commun et la protection des droits de l'Eglise.

Nous devons remercier le Saint-Siège de sa sagesse et

H0770 - 0035

le Gouvernement du Reich, de ses vues politiques très étendues et de son énergie, qui ont permis que la collaboration harmonieuse de l'Eglise et de l'Etat trouvât dans le Concordat du Reich, une expression solennelle et des bases solides et nettes pour atteindre ces buts élevés.

Au profond et chaleureux remerciement pour la réalisation rapide de cette union des plus hautes puissances, l'Episcopat joint le voeu pressant que, dans l'exécution et les effets dudit concordat, puisse également régner une sincère et chaleureuse entente, afin de faciliter d'autant la tâche de l'Eglise,

H0770 - 0036

consistant à déployer victorieusement pour le bien du peuple et de la patrie les grandes forces de notre sainte religion dans le renforcement de la foi en Dieu, des moeurs, et de l'obéissance fidèle envers les autorités dirigeantes.

En profonde considération et tout dévoué à Votre Excellence.

signé : A. Card. Bertram

Extrait de : Voelkischer Beobachter de mercredi, 26 juillet 1933.

Edition A / Edition de l'Allemagne du Sud

"L'Acte séculaire du Fuehrer"

Remerciements académiques adressés à Adolf Hitler, pour la conclusion du Concordat du Reich.

Maria Laach, 25 Juillet

La direction générale de l'Association catholique des Académiciens a adressé à l'occasion de sa session extraordinaire sociologique, des télégrammes de remerciements au Pape et au Chancelier du Reich Adolf Hitler, pour la conclusion du Concordat du Reich. Le télégramme adressé au Fuehrer est ainsi conçu:

"Nous avons pu, hier, à l'occasion de notre session, ayant pour objet l'idée du Reich, entendre de la bouche de Monsieur le Vice-Chancelier von Papen, dans le Monastère des Bénédictins de Maria-Laach, les principes fondamentaux, établis par le concordat qui vient d'être signé.

Nous apprîmes avec quelle générosité, vous avez, Monsieur le Chancelier du Reich, engagé votre personne au premier plan

H0770 - 0037

pour le réglement magnanime des relations de l'Eglise et de l'Etat.

Nous vous remercions Monsieur le Chancelier du Reich, de cet acte séculaire, et y ajoutons la promesse d'une collaboration convaincue à la construction de la nouvelle Allemagne. La direction générale de l'Association catholique des Académiciens : Kirnberger, Muench, Landmesser."

H0770 - 0038

Document von Papen 43

Déclaration faite sous la foi du serment

par le

Baron Rudolf von Twickel

En Décembre I945, le défenseur de Monsieur Franz von Papen me pria de demander au cardinal von Galen s'il était prêt à exprimer un avis sur l'attitude observée par son client vis à vis de l'Eglise. Au cours d'un entretien que j'eus fin I945 - début I946 avec son éminence le cardinal von Galen, celui-ci me fit la déclaration suivante :

Il dit qu'il ne désirait pas paraître à Nuremberg en personne, mais qu'il était prêt à déposer de la façon suivante devant une commission rogatoire: "Je suis d'avis que l'activité de l'accusé lors de la conclusion du concordat en I933 a été inspirée par les sentiments catholiques qu'il a positivement manifestés dans la vie publique depuis I92I, et que par la conclusion de ce concordat il ne visait pas uniquement l'avantage de l'Etat".

Le cardinal attira en outre mon attention sur l'allocution du Pape du 2.6.I945 selon laquelle le concordat aurait fourni à l'Eglise catholique une base légale de défense.

Ma propre expérience m'a permis de constater ce qui suit : en I925 peu après l'élection d'Hindenburg à la Présidence du Reich Monsieur von Papen me dit qu'il avait recommandé au Président de conclure un concordat avec la Curie.

De I920 à I939 je me suis souvent entretenu avec Monsieur von Papen de questions concernant la politique écclésiastique. Je ne doute pas quant à moi, de la sincérité des sentiments chrétiens et catholiques dont il a fait preuve dans sa vie

....

H0770 - 0039

privée comme dans sa vie publique.

Munster le 4 Mai I946

signé : Baron Rudolf von Twickel

Je légalise par la présente la signature ci-dessus de Monsieur le Baron Rudolf von Twickel, domicilié à Havixbeck. Ce document a été signé en ma présence.

N° 86 du registre de I946

Munster le 4 Mai I946

signé : Dr. Werner Reineke

H0770 -0040

Document von Papen 44

Déclaration du Prélat Kaas

après la conclusion du concordat à la date du 8 Juillet 1933

" Préparer la voie à l'avenir allemand - tel était le but de notre travail. Puisse le travail commun donner naissance à l'unité du vouloir qui sera l'arme la plus forte et la plus invincible de l'Allemagne. l' "aditus ad pacem" est créé. Puisse la "Pax" elle-même être bientôt assurée !

signé : Dr. Ludwig KAAS

ainsi soit-il !

signé : Dr. BUTTMANN

signé : Gerhard Wolf

signé: Diego v. Bergen

signé : H.V. Bose

signé: Dr. Steimann

signé : E. Kloo

signé: Saurma

signé : Kurt BEHR

H0770-0041

Von Papen Doc.45

Echange de télégrammes Hitler-Hindenburg relativement à la pacification de l'Eglise évangélique.

Extrait du : calendrier de l'histoire européenne de Schulthess publié par Ulrich Thürauf, nouvelle édition. 49ème année de la série complète-74ème volume 19[illegible]. Imprimerie de C.H.Beck, Munich 1934.

13 juillet. Echange de télégrammes Hitler-Hindenburg

Le Chancelier du Reich Hitler adresse le télégramme suivant au Président du Reich à Neudeck: Monsieur le Président du Reich!

L'oeuvre constituante de l'Eglise évangélique allemande a L'oeuvre c été achevée mardi et hier [illegible] se sont terminés les pourparlers concernant l'apaisement du conflit ecclésiastique en Prusse d'une manière également satisfaisante pour l'Etat et l'Eglise. La liberté intérieure de l'église à laquelle je tiens moi aussi tout particulièrement, est mise hors de cause par le retrait des commissaires et des sous-commissaires de l'Etat. La réorganisation intérieure de l'Eglise allemande sera bientôt menée à bonne fin selon le droit ecclésiastique, par des élections libres des fidèles. Je suis heureux de pouvoir annoncer à votre Excellence que la satisfaction de votre désir de retour à une vie ecclésiastique normale est désormais assurée et dans le plus bref délai. Votre dévoué (signé) Adolf Hitler, Chancelier du Reich.

H0770 - 0042

Le Président du Reich Von Hindenburg répond: "C'est avec une grande joie que j'apprends par votre télégramme l'achèvement de l'oeuvre constituante de l'Eglise évangélique allemande et l'apaisement du conflit ecclésiastique en Prusse. Je vous exprime à vous et au Dr.Frick, Ministre de l'Intérieur du Reich, ma profonde gratitude pour cette oeuvre couronnée de succès en faveur du rétablissement de la Paix au sein de l'Eglise évangélique. Salutations cordiales (signé) v.Hindenburg, Président du Reich"

H0770 – 0043

Document von Papen Nº 47

Déclaration faite sous la foi du serment

par

Le Comte Roderich T H U N

Je connais la signification juridique d'une déclaration faite sous la foi du serment. Je sais en outre que la déclaration ci-dessous est destinée à être soumise au Tribunal Militaire International de Nuremberg.

Je soussigné, Comte Roderich T H U N, de Jettingen an der Mindel, déclare ce qui suit sous la foi du serment :

J'ai été Secrétaire Général de l' " Association de travail des Allemands catholiques " depuis sa création en Octobre 1933 jusqu'à sa dissolution en 1934. Cette organisation a été fondée avec la collaboration prépondérante de l'ex-vice-chancelier Von Papen, pour la défense des intérêts catholiques rendue tout particulièrement nécessaire par l'évolution politique. C'est pourquoi son travail principal consistait pratiquement à rechercher si des intérêts catholiques étaient menacés ou atteints. Ces cas extrêmement nombreux étaient soumis par les organes subalternes de l' " Association de travail des Allemands catholiques"à la direction des affaires et transmis globalement à Monsieur von Papen en vue d'une intervention auprès des services compétents du Reich, surtout auprès de HITLER et de HESS. Je puis déclarer que ces interventions étaient si nombreuses que Monsieur von PAPEN emportait toujours pour ces conférences, une liste spéciale des cas les plus pressants. Ainsi que j'ai pu le constater par les résultats obtenus, il a toujours travaillé énergiquement à la suppression des abus relevés.

"L'association de travail des Allemands catholiques était une association politique pour la sauvegarde des intérêts de la population catholique. Jusqu'à la dissolution obligatoire des partis politiques, les intérêts catholiques avaient été pris en considération dans le cadre des partis; par exemple par le parti du centre et le comité catholique du parti populaire national allemand.

H0770-0044

Nous représentions ces intérêts politiques des catholiques dans le cadre de "l'association de travail des Allemands catholiques", seule forme d'organisation encore possible à l'époque. C'est pourquoi "l'association de travail des Allemands catholiques" était une organisation politique et nullement une organisation religieuse ou ecclésiastique qui aurait été placée sous la protection du concordat.

Le 30/6/1934 le bureau de "l'association de travail des Allemands catholiques" fut envahi par des agents de la Gestapo qui saisirent et emportèrent les documents, et je fus moi-même arrêté.

Cette mesure ne nous prit pas tout à fait à l'improviste, car j'avais déjà été informé à plusieurs reprises, par l'un des hommes de confiance de Hitler, le Capitaine Von Pfeffer, qui avait été chargé d'observer "l'association de travail des Allemands catholiques," que cette association se rendait par son activité, de plus en plus suspecte auprès des services du parti et que surtout la personnalité de Monsieur Von Papen, son chef, lui portait surtout un préjudice croissant parce que les services du parti concernés considéraient très généralement M.von Papen comme de plus en plus insupportable.

Les documents saisis ne furent pas restitués après ma libération qui eut lieu au bout de quelques temps. Vu les sentiments des services du parti, une reprise de l'activité de l'organisation ne pouvait plus être envisagée. Et pratiquement il n'aurait pas été possible à "l'association de travail des Allemands catholiques" de continuer à agir, puisque la seule personnalité qui pouvait

H0770 - 0045

se charger des interventions sans cesse nécessaires, c'est-à-dire Monsieur Von Papen, faisait désormais défaut en raison de son départ pour Vienne. La seule question qui se posait encore pour la direction, était de savoir comment la terminaison effective de son activité allait être fixée officiellement. A ce sujet il fallait considérer tout particulièrement qu'en cas de dissolution forcée officiellement prononcée

H0770 - 0046

le grand nombre des catholiques qui s'étaient fait remarquer par leur travail pour l'organisation seraient poursuivis en conséquence. Pour éviter cela, la dissolution fut prononcée par la direction de "l'association de travail des Allemands catholiques" elle-même. D'après ce qui précède, cette déclaration n'était que théorique, puisque depuis presque trois mois déjà la dissolution existait en fait par suite de la mesure de contrainte qui avait été prise. Afin de défendre encore les intérêts catholiques dans la mesure du possible, on n'a pas omis d'insister encore une fois dans cette déclaration sur le fait que les services officiels s'étaient solennellement engagés à protéger les intérêts chrétiens et ecclésiastiques, principalement par Hitler lui-même.

Nuremberg, le I8 avril I946

Signé: Comte Roderich Thun

H0770 - 0047

Von Papen Doc.46

Extrait du PS-3268- USA Document 356

Allocution de sa Sainteté le Pape Pie XIII au Saint/Collège (Collège des Cardinaux)

le 2 juin 1945

.... Il faut reconnaître cependant qu'au cours des années suivantes le concordat a procuré quelques avantages ou qu'il a tout au moins permis d'éviter un plus grand désastre. En réalité il a, malgré les atteintes auxquels il était exposé, fourni aux catholiques, une base légale de défense, ainsi qu'un barrage derrière lequel ils pouvaient se retrancher par l'intermédiaire de contre-mesures dans la lutte croissante contre les poursuites religieuses tant que cela fut possible....

H0770 - 0048

Von Papen Doc.49

Extrait du II6 PS - USA.Exh.685

Copie

Le représentant du Führer. Le 24 janvier I939

III D-Es.

3230/0/I5-4278 g

SECRET

A Monsieur le Ministre
des Sciences et de l'éducation
Nationale à l'attention de
Mr le
Conseiller de Gouvernement JAHNERT
-ou à son intermédiaire.

Berlin W.8.
Unter den Linden 69.

Objet : Les Facultés de Théologie.

En référence à votre lettre du 28 novembre I938. Chef de bureau W - et à l'entrevue de Monsieur le Ministre d'Etat Dr WACKER avec mon expert Pg.Wemmer, je dois, pour confirmer cette conversation, vous faire connaître encore une fois en résumé la position prise par le Parti. Par principe, la recherche théologique ne peut être mise sur pied d'égalité avec les autres sciences dans les universités, étant donné qu'elle représente moins une science prise qu'un but de recherche confessionnelle. C'est pourquoi il n'y a pas d'objection à ce que les facultés de théologie soient sensiblement résuites dans les universités allemandes.

Il faudra aussi, comme vous l'avez exprimé dans votre lettre, prendre en considération, les dispositions des concordats et des accords confessionnels. Pour les facultés qui ne sont pas mentionnées par des dispositions formelles dans les concordats et dans les accords confessionnels, comme par ex.Munich et quelques autres on peut, sans plus, envisager une suppression. Il en sera de même pour les facultés de théologie d'Autriche, de Vienne et Graz.

Heil Hitler
p.o. Signé : M.BORMANN

H0770-0049

DOCUMENT V PAPEN No 50

-1-

Extrait des

Wiener Neueste Narichten

Mardi, le 29 mars 1938

Page 5

Le fac-similé des documents originaux des évêques

La profession de foi de l'Eglise à

l'Allemagne

Comme nous l'annoncions dans notre édition de lundi, les évêques autrichiens ont réunis deux déclarations dans lesquelles ils témoignent de leur attachement à l'Allemagne. Nous apportons maintenant la reproduction des documents originaux, y compris la lettre du Cardinal Dr. INNITZER, par laquelle il transmettait ces déclarations au délégué du Führer pour le plébiscite ,le Gauleiter BULRCKEL.

Cette lettre avait la teneur suivante:

Monsieur le Gauleiter; Je transmets ci-joint la déclaration des évêques. Elle vous permettra de voir que nous, les évêques, nous avons accompli librement et sans contrainte notre devoir national. Je sais qu'il résultera de cette déclaration une parfaite collaboration.

Avec l'expression de ma parfaite considération et

Heil Hitler!

signé: Th.Card.INNITZER

ac.

H0770 - 0050

DOCUM NT V PAPEN No 50

Cachet

L'Archevêque de Vienne

Vienne le 18 mars 1938

Monsieur le Gauleiter,

Je transmets ci-joint la déclaration des évêques. Elle vous permettra de voir que nous, les évêques, nous avons accompli librement et sans contrainte notre devoir national. Je sais qu'il résultera de cette déclaration une parfaite collaboration.

H0770-0051

Avec l'expression de ma parfaite considération.

et Heil Hitler!

Signé: Th.Card INNITZER

ae.

Avant-propos de la déclaration solennelle des évêques autrichiens au sujet du plebiscite.

Après délibération approfondie, nous avons, nous, évêques d'Autriche, vu l'importance des heures historiques vécues par le peuple autrichien, et, conscients de ce qu' à notre époque l'aspiration millénaire de notre peuple à l'union trouve son accomplissement dans un grand Reich des Allemands, nous avons décidé d'adresser l'appel suivant à tous nos fidèles.

Nous pouvons faire cela d'autant plus librement que le représentant du Führer pour le plebiscite en Autriche, le Gauleiter BUERKEL, nous a fait connaitre la sincérité de sa politique dont la devise doit être: "Donnez à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à Cesar".

Vienne le 21 mars 1938.

Pour le synode de Vienne

Signé: Th.Card. INNITZER

ae.

Pour le syhode de Salzbourg

Signé: S. WATTZ

Prince-Archevêque

H0770-0052

DOCUMENT V PAPEN No 50

Déclaration solennelle!

Par conviction sincère et en toute liberté, les évêques soussignés du synode autrichien déclarent à l'occasion des grands évènements historiques germano-autrichiens:

Nous reconnaissons avec joie que le mouvement national-socialiste a accompli et accomplit des choses remarquables dans le domaine du relèvement populaire et économique, ainsi que pour la politique sociale du Reich allemand et du peuple et, notamment, pour ses classes les plus pauvres.

Nous sommes aussi persuadés que par l'activité du mouvement national-socialiste, le danger du bolchévisme impie et destructeur a été écarté. Les évêques accompagnent cette action de leurs meilleurs voeux pour l'avenir et exhorteront aussi les fidèles dans ce sens.

Le jour du plébiscite, ce sera pour nous évêques, un devoir national naturel que de prouver en tant qu'Allemands, notre patriotisme et nous attendons aussi de tous les chrétiens pratiquants , qu'ils reconnaissent ce qu' ils doivent à leur peuple.

Vienne, le 18 mars 1938

Signé: Th.Card.INNITZER,ae

Signé: S.WAITZ.Pr.ae.

Signé: Johannes Maria GFOELLNER

Signé: Adam HEFTER,Pr.e.

Signé: Ferd.PAVLIKOWSKI,ae

Signé: Michael MEMELAUER

H0770-0053

VON PAPEN DOCUMENT 51

(Extrait de L 221-USA Exh.317.)

Grand quartier général du Fuehrer,
16 juillet 1941.
Bo/Fu.

AFFAIRE D'ETAT SECRETE

Note au dossier.

Par ordre du Fuehrer eut lieu aujourd'hui, chez lui à 15 heures, un entretien avec le Reichsleiter ROSENBERG, le Ministre du Reich LAMMERS, le Feldmaréchal KEITEL, le Reichsmaréchal et moi.

L'entretien commença à 15 heures et dura avec interruption pour le café, jusqu'à environ 20 heures.....

.....(Remarque : Le Fuehrer insiste sur le fait qu'il ne saurait être question d'une activité des Eglises. PAPEN lui a déjà fait parvenir un long mémoire par le Ministère des Affaires Etrangères dans lequel on affirmait que c'était le bon moment pour remettre les églises en activité; mais ceci n'entre en aucune façon en ligne de compte.).....

H0770-0054

Attestation sous la foi du serment

Je connais l'importance d'une attestation faite sous la foi du serment ; je sais surtout qu'une fausse declaration sous la foi du serment est punissable. Je sais surtout aussi que ma declaration ci-dessous sous la foi du serment doit être produite au Tribunal Militaire International. Je soussigné, Fridrich Albert SCHMITT, Abbe du Monastère des Benedictins de GRUSSAU, en Silesie, actuellement domicilié à Hembacht près Osterbruken en Bade, certifie ce qui suit, sous la foi du serment :

Je connais l'ancien chancelier du Reich Franz von PAPEN depuis 1935. A cette epoque, je l'ai souvent rencontré, la dernière fois en automne 1939, à des reunions catholiques et aussi en particulier. Au cours des annees il s'est etabli entre nous une etroite intimite. Il s'est ouvert à moi très franchement sur sa position intime au sujet des questions très aigues d'actualite. Nous nous sommes, en outre, entretenus de toutes les questions qui le touchaient intimement de sorte que je me crois autorise à juger clairement sa personnalite.

Je suis sûr que M. von PAPEN est un catholique convaincu dont la vie catholique, jamais dissimulee, a certainement été guidée par une pure conviction interieure et non pas des raisons d'opportunite. Il a pris une part active à toutes les questions catholiques qui se presentaient. M. von PAPEN a ete profondement ebranlé par la conduite déloyale du Gouvernement allemand tout de suite après la conclusion du Concordat et m'a parlé longuement de ses soucis sur ce fait, et a cherché les moyens de remedier aux dommages. Je peux, moi-même certifier, d'après ma propre experience, qu'il s'est personnellement activement occupé de l'observation loyale du Concordat dans le sens de l'Eglise.

H0770-0055

Je ne voudrais pas non plus passer sous silence que v. Papen, dans les premiers temps apres la conclusion du Concordat, lors de l'exposé de ses preoccupations a ce sujet , m'a déclaré qu'il n'avait pas encore, sur la conduite de Hitler une opinion claire. Il devait toujours constater l'influence de personnes radicalement anti- cléricales du Parti qui empêchaient toute possibilité d'arriver a une solution raisonnable. En tous cas, connaissant bien la personnalite de M.v. Papen et ses constantes interventions en faveur de la cause catholique, je puis déclarer que M. v. Papen a collabore dans les intentions les plus loyales à la conclusion du Concordat, qu'il a disapprouvé très vivement, les violations des dispositions concordataires commises par l'Etat et qu'il s'y est opposé dans le cadre de ses possibilites. Si déjà lors de l'absolue franchise de mes conversations avec M. von Papen, j'avais acquis la conviction que celui-ci était un adversaire de la politique de violence tout particulièrement, dans le domaine extérieur, cette impression fut confirmée de très sérieuse manière à l'occasion de notre dernière rencontre en Automne 1939. A cette epoque, malgre l'impression favorable de la victoire allemande en Pologne, il a déclaré qu'il considérait le declenchement des hostilités comme un immense malheur.

Hemsbach, le 19 avril 1946.

Signé : Friedrich Albert Schmitt.

Abbe a Grussau.

H0770-0056

VON PAPEN DOCUMENT 53

Déclaration sous la foi du serment
du Pere H.KLEIN, de la Compagnie de Jésus,
Curé à St Clémens.

Presbytère catholique
St Clémens
Berlin S.W. 11
Saarlandstrasse 66.

Le ler mars 1943, l'église catholique St Clémens à Berlin, Stresemannstrasse 66, fut réquisitionnée par la Ville de Berlin comme garde-meubles sur les ordres du Chef SS, Service W VII SS-Obersturmbannfuehrer Mischke.

Monsieur Franz v. PAPEN, à l'époque Ambassadeur à Ankara, adressa à cet effet au Gauleiter de Berlin GOEBBELS, une protestation énergique à la suite de laquelle fut promulguée un ordre selon lequel, non seulement l'église de St Clémens devait être rendue au service divin, mais que dorénavant, aucune église ne devait servir de garde-meubles pour les sinistrés.

Je certifie, sous la foi du serment, l'exactitude de ces déclarations.

Berlin, Stresemannstrasse, 66,
le 30.1.46

Signé :

Pere H.KLEIN, de la Compagnie de Jésus,
Curé de St Clémens.

H0770-0057

v.Papen Doc.55

Extrait de:

Schulthess'

Calendrier historique européen

Edité par Ulrich Thürauf.

Nouvelle suite. XLVIIIème année.

73ème volume

1932

C.H.Beck'sche Verlagsbuchhandlung

Munich 1933.

27 septembre. Le Chancelier du Reich von Papen répond à Herriot.

Le Chancelier du Reich recoit le rédacteur en chef du "WTB", qui lui demande s'il voit, dans le discours de dimanche du Président du Conseil francais (voir page 302), un pas en avant dans la discussion du désarmement. Le Chancelier du Reich répond:"Malheureusement je ne puis pas répondre affirmativement. Je n'y vois qu'un nouvel obstacle à toute entente et une confirmation de l'interprétation entièrement négative de la note francaise du 1er septembre." Ceci n'a rien de surprenant, car il était déjà évident que la France ne désirait pas d'entente, lorsque Mr. Herriot, qui s'était déclaré prêt à Genève à engager pendant la conférence des négociations diplomatiques, fit connaître officiellement notre première démarche, destinée à ouvrir la voie aux dites négociations, encore avant de nous avoir fait parvenir sa réponse et qu'il communiqua, à un grand nombre de tierces nations, la suggestion allemande, sans y

H0770-0058

avoir été autorisé au préalable par nous, comme la loyauté ou la simple courtoisie l'exigeait. Je constate, par conséquent, qu'il ne s'agit pas de l'armement de l'Allemagne, mais de l'obtention de la promesse de désarmement des autres puissances. Il ne saurait être question de l'armement allemand, mais de la reconnaissance à l'Allemagne des mêmes droits et du même traitement à la conférence du désarmement. La conférence du désarmement a été convoquée et ouverte, sans que la moindre réserve ait été faite au sujet de l'égalité de traitement de l'Allemagne. L'Allemagne a été admise, il y a 6 ans, à la Société des Nations, sans réserves quant à l'égalité de ses droits et, même à Versailles, où les puissances victorieuses n'ont pas craint d'imposer à l'Allemagne les conditions les plus inouies, personne n'a osé exiger une disqualification permanente de l'Allemagne dans le domaine militaire. A présent, l'évolution des dix années, qui a tendu à la normalisation des rapports entre les divers Etats, serait revue rétroactivement et un statut de peuple, ayant des droits inférieurs aux autres, imposé à l'Allemagne. Nous ne pouvons bien entendu, pas accepter cela. ..... Nous exigeons, évidemment, que la convention du désarmement, que le monde a déjà dû attendre si longtemps, nous soit applicable comme à tous les autres Etats. Nos exigences concrètes qui sont suspectées à tort de correspondre à un armement, ne signifient pas autre chose qu'une demande de notre part, dans le cadre de la Convention, bien entendu, d'avoir la liberté d'adapter nos armements à nos nécessités sociales et nationales tout comme les autres Etats. Nous avons proposé de discuter

- 142 suite -

H0770-0059

sur le genre et l'étendue de cette adaptation. Nous exigeons en outre qu'il nous soit appliqué au sujet des facteurs de l'armement, les mêmes mesures qu'aux autres. A Versailles on a soutenu la thèse que certaines armes, qui nous ont été interdites à l'époque, étaient des armes offensives. A présent, on veut les déclarer armes défensives, mais nous les interdire comme auparavant, c'est-à-dire nous refuser théoriquement le même traitement qu'aux autres et limiter pratiquement par là notre droit de nous défendre. On n'a pas pu ni voulu, cependant, nous refuser le droit de nous défendre, pas même Monsieur Herriot. L'exercice de ce droit fondamental de chaque peuple, voici où aboutissent les exigences formulées unanimement, non pas seulement par le Ministre responsable de la défense nationale, mais également par l'ensemble du gouvernement du Reich. Nous n'avons jamais demandé de pouvoir nous armer dans la même mesure que la France et d'autres Etats. Nous tendons vers une balance des armements à obtenir grâce à un abaissement du niveau général des armements.

..... Les mêmes droits et le même traitement peuvent seuls amener une détente entre les peuples, détente vers laquelle tendent tous nos efforts. Elle est la base de la paix et du désarmement moral, dont on a si souvent parlé.

H0770-0060

DOCUMENT V PAPEN No 56

Extrait du:

VOELKISCHER BEOBACHTER

Edition A / Edition du Sud de l'Allemagne

22 Aout , 47ème année.

Munich, lundi 22 janvier 1934

Le Vice-chancelier von Papen parle à Kottbus.

Kottbus , 21 janvier,

Lors d'une fête de fondation du Reich, organisée par la NSDAP et le groupe du Casque d'acier du secteur de Kottbus, le vice-chancelier von Papen parla samedi apres-midi . . . . .

. . .Nous souhaitons faire du 3ème Reich des Allemands une garantie de la Paix européenne, car nous savons que l'énorme tension sociale qui pèse sur tous les pays ne peut être surmontée que dans un paisible travail de reconstruction, Une nouvelle guerre serait l'effondrement de la culture occidentale! . . .

H0770-0061

DOCUMENT V PAPEN No 59

Extrait de:

Schulthess' Europäischer Geschichtskalender

Edité par Ulrich Thürauf

Nouvelle suite. 50ème année-

75ème Volume , 1934

C.H.Beck'sche Verlagsbuchhandlung

Munich 1935

1.Janvier. Manifestations du Jour de l'An

Page 5

. . . . Le Vice-chancelier v. Papen publie dans le"Berliner Börsenzeitung" un article sur les rapports franco-allemands, qu'il désigne par "problème fondamental de la situation européenne". Il y dit, entre autre:
Nous souhaitons, au début des temps nouveaux, mettre fin à notre lutte séculaire avec la France. Dans la question de la sécurité, nous sommes prêts à donner toutes les garanties voulues. Entre nos deux pays, se trouve une large zone démilitarisée et aucune sorte de fortification ne protège la frontière occidentale de l'Allemagne ou rend possible, à l'avenir, une opération militaire quelconque contre notre voisin de l'Ouest. Nous comprenons que la France désire avoir un armement important et n'avons rien contre à ce qu'elle garde cet important armement et son bastion de formidables positions frontalières. La seule chose que nous exigions est un minimum de sécurité , qui nous est nécessaire comme à tout autre Etat souverain. Il reste , cependant, encore un point à regler, entre nous, à défaut de quoi la paix franco-allemande ne sera

H0770-0062

jamais définitive ni sincère, je veux parler de la question de la Sarre. Le territoire de la Sarre est un reste de l'esprit de cette politique impérialiste, dont sont remplis les traités de paix de 1919. Il faut en finir d'une manière définitive avec cette politique si l'on veut la paix. Il s'agirait, par conséquent, d'une politique à courte vue, que de vouloir arriver aujourd'hui à un compromis franco-allemand, par une convention au sujet de la question des armements, lorsque, dans le courant de l'année, on devra livrer une lutte acharnée au sujet du plébiscite de la Sarre. Notre voeu le plus ardent, à nous autres, Allemands, est de prouver au monde entier par un plébiscite, que cette terre est allemande, et qu'elle souhaite de toutes les fibres de son coeur faire retour à la mère patrie. Nous n'avons certainement

H0770-0063

rien à craindre de ce plébiscite. Mais pourquoi doit-on prolonger encore d'une année cet état d'incertitude et remettre d'une année encore, la fin des tensions en résultant? Nous sommes prêts à organiser le plébiscite dès demain, si la France désire que l'Histoire prenne connaissance par là des erreurs de sa politique imperialiste. Aucun gouvernement, vraiment soucieux d'instaurer la paix, ne devrait hésiter à s'attaquer aussitôt au problème. Les questions économiques de ce territoire, situé à la frontière francaise, peuvent et doivent être résolues dans un sens respectant les intérêts des deux peuples. Ceci constituerait une véritable politique de paix.

H0770-0064

Extrait de :

"Documents de la Politique Allemande"

Volume I

1935

Edition Junker et Duennhaupt/Berlin

Page 106

Appel du Fuehrer lors du retrait de l'Allemagne de la Societe des Nations

14 octobre 1933

Au peuple allemand !

Rempli du desir sincère de mener a bonne fin, l'oeuvre de la reconstruction pacifique interieure de notre peuple et de sa vie politique et economique, des Gouvernements allemands se sont declares prêts autrefois, esperant qu'on leur accorderait une egalite des droits dans la dignite, a entrer dans la Société des Nations, et a prendre part a la Conference du Desarmement.

L'Allemagne y a ete amèrement deçue.

Malgre notre bonne volonte de proceder, si c'etait necessaire, à n'importe quel moment, au desarmement allemand deja entrepris et de le poursuivre jusqu'a ses consequences extrêmes, d'autres Gouvernements n'ont pas pu se decider a remplir les engagements signes par eux dans le traite de paix.

Le peuple allemand et son Gouvernement ont toujours ete très profondement humilies, par un refus conscient de nous accorder une egalite des droits vraie, morale et objective.

H0770-0065

Lorsque, après la nouvelle declaration de l'egalite des droits allemands, etablie expressément le 11 decembre 1932, le Gouvernement du Reich s'est a nouveau declaré prêt à prendre part a la conference du desarmement, on a fait part au Ministre des Affaires Etrangères du Reich, et à nos delegues, par l'intermediaire des representants officiels des autres Etats, dans des discours publics et des declarations directes, que cette egalite des droits ne pouvait plus être accordee à l'Allemagne d'aujourd'hui.

Comme le Gouvernement allemand apercoit, dans cette manière d'agir, une discrimination du peuple allemand aussi injuste que dégradante, il ne se voit pas en etat, dans de telles circonstances, de continuer, en tant que nation sans droits et de deuxième ordre, a prendre part aux negociations qui par cela, ne pourraient que conduire a des "Diktat" d'un nouveau genre.

H0770-0066

Tout en proclamant encore son inebranlable volonte de paix, le Gouvernement du Reich allemand, en face de ces exigences humiliantes et deshonorantes, déclare a son grand regret, devoir quitter la Conference du désarmement. Il doit pour cela aussi faire part de son retrait de la Societe des Nations.
Il soumet cette decision, qui est liee à une nouvelle profession de foi, en faveur d'une politique d'amour sincere de la paix et de bonne volonte, au peuple allemand, pour qu'il prenne position. Il attend de lui une declaration d'un egal amour de la paix, et de desir de la paix, mais aussi une même conception de l'honneur et une même resolution.
Pour cela, en tant que chancelier du Reich allemand, j'ai propose a Monsieur le President du Reich, de soumettre au plebiscite de la nation, comme declaration evidente de la volonte unanime du Gouvernement et du peuple, la politique du Gouvernement du Reich, de dissoudre le Reichstag allemand, afin de donner par cela au peuple allemand l'occasion de choisir les deputes qui, comme representants jures de cette politique de paix et de l'honorabilité puissent donner au peuple la garantie d'une representation intrepide de ses interêts dans ce sens.
Comme chancelier du peuple allemand et Fuehrer du mouvement national-socialiste, je suis persuadé que toute la nation unie comme un seul homme, se range derrière une profession de foi et une resolution, qui decoulent egalement de l'amour de notre peuple et du respect de son honneur, comme de la conviction qu'enfin la pacification du monde si necessaire a tous, sera seulement atteinte lorsque les conceptions de vainqueur et de vaincu seront remplacees par la noble conception des droits a la vie egaux pour tous.

H0770-0067

von PAPEN-Document N° 61

Extrait de :

Documents de la politique allemande

Volume I

1935

Edition Junker & Duennhaupt/Berlin

Page 107

Appel du Gouvernement du Reich au peuple allemand

14 octobre 1933

Le Gouvernement du Reich allemand et le peuple allemand sont unis dans la volonte de mener une politique de paix, de reconciliation et de comprehension, comme base de toute resolution et de tout acte.

Le Gouvernement du Reich allemand et le peuple allemand declinentla force comme un moyen impropre pour apaiser les differences subsistant entre les communautes des etats europeens.

Le Gouvernement du Reich allemand et le peuple allemand renouvellent la declaration : ils donneront leur approbation a tout desarmement mondial effectif. Ils sont prêts a detruire la dernière mitrailleuse et a demobiliser le dernier soldat, dans la mesure ou les autres peuples se decident à agir de même.

Le Gouvernement du Reich allemand et le peuple allemand s'unissent dans le desir sincère d'examiner et de resoudre - sans passion, par voie de negociations - en commun avec les autres nations (y compris tous nos anciens adversaires) - les problèmes qui permettront de surmonter la psychose de guerre et de retablir des relations sincères.

Le Gouvernement du Reich allemand et le peuple allemand se declarent aussi prêts, a chaque instant, a garantir par la conclu-

H0770-0068

sion de traites de non-agression continentaux, la paix de l'Europe pour une longue duree, a servir sa prosperite economique et a prendre part à la reconstruction culturelle generale.

Le Gouvernement du Reich allemand et le peuple allemand sont remplis de la même conception de l'honneur ; le fait d'accorder l'egalite des droits a l'Allemagne est la condition absolue et objective pour toute participation de notre peuple et de son Gouvernement à des organisations et des traites internationaux.

H0770-0069

Le Gouvernement du Reich allemand et le peuple allemand sont unis pour cela dans la résolution de quitter la conférence du désarmement et de se retirer de la Société des Nations, jusqu'à ce que cette véritable égalité des droits ne soit plus refusée à notre peuple.

Le Gouvernement du Reich allemand et le peuple allemand sont résolus à subir plutôt toute misère, toute persécution et toute oppression, que de signer des traités futurs, qui pour tout homme d'honneur et pour tout peuple aimant l'honneur, sont inacceptables, et qui dans leurs conséquences ne feraient que perpétuer la misère et la détresse issues de la situation créée par le traité de Versailles et, par là, conduiraient à l'effondrement de la communauté des états civilisés.

Le Gouvernement du Reich allemand et le peuple allemand n'ont nullement le désir de participer à quelque course aux armements d'autres nations; ils n'exigent qu'une sécurité qui garantisse à la nation la tranquillité et la liberté dans un travail pacifique. Le Gouvernement du Reich allemand et le peuple allemand veulent garantir par la voie de négociations et de traités, ces exigences justifiées de la nation allemande.

Le Gouvernement du Reich adresse la question suivante au peuple allemand: Le peuple allemand admet-il la politique que son gouvernement lui soumet et est-il prêt à déclarer

H0770-0070

---

que celle-ci est l'expression de sa propre conception et de sa propre volonté et qu'il en est solennellement partisan ?

Berlin, le 14 Octobre 1933.

Le Gouvernement du Reich.

H0770-0071

v.Papen Doc.62

Extrait du :

"Document de la politique allemande"

Tome I

1935

Imprimerie Junker et Dünnhaupt / Berlin.

Page 139

Appel de Hindenburg pour les élections du 11 novembre 1933.

Allemands! Allemandes!

Permettez-moi de vous adresser moi aussi, quelques paroles d'exhortation en cette heure où la vie du prèsent et de l'avenir de l'Allemagne est en jeu.

Moi et le gouvernement du Reich, unis dans le désir d'arracher l'Allemagne aux troubles et à l'impuissance des années de l'après-guerre, nous avons invité le peuple allemand à décider lui-même demain de son sort et à faire connaître au monde entier s'il est d'accord avec la politique suivie par nous et s'il veut en faire sa propre cause.

Nous avons derrière nous de longues années de désunion qui nous ont affaiblis. Grâce à la direction courageuse, consciente et forte du Chancelier Hitler nommé par moi le 30 janvier courant, et grâce à ses collaborateurs, l'Allemagne s'est retrouvée et a puisé assez de force pour s'engager dans la voie prescrite par son honneur national et par son avenir.

Pour la première fois après de longues années de désunion, le peuple allemand doit demain se présenter devant le monde comme un tout uni, uni dans l'affirmation de sa volonté

H0770-0072

de paix, mais uni aussi dans ses exigences d'honneur, d'égalité et de respect de la part des autres. Le travail, la réorganisation intérieure, la paix, l'honneur et l'égalité vis à vis des autres, tels sont les piliers sur lesquels l'Allemagne veut établir fermement sa vie d'Etat. Nous voulons conserver notre honneur, mais, en même temps, nous désirons la paix, nous avons soif de paix véritable. C'est mentir et nous calomnier que de nous attribuer à l'étranger des intentions belliqueuses. Personne en Allemagne ne sent le besoin d'explications violentes. Celui qui, comme moi, a vécu lui-même les horreurs de la guerre au cours de trois campagnes, ne peut désirer une nouvelle guerre et doit considérer le maintien de la paix comme principal devoir vis à vis du peuple allemand. Le gouvernement du Reich a, par la bouche du Chancelier du Reich, solennellement assuré aux autres peuples

H0770-0073

que nous voulons sincèrement arriver à une entente, il a, à plusieurs reprises, dit que nous étions prêts à donner, avec joie, notre accord à un véritable désarmement du monde, et il s'est déclaré prêt à un désarmement total, si les autres peuples prennent la même décision. Nous voulons la paix de tout notre coeur, mais une paix dans l'honneur et l'égalité. Nous nous sommes retirés de la conférence de désarmement et de la S.D.N., non pas pour manifester par là contre l'idée d'une entente paisible entre les peuples, mais pour montrer au monde qu'on ne peut continuer à appliquer la méthode de la distinction entre vainqueurs et vaincus, entre Etats armés et Etats désarmés, entre peuples libres et peuples enchainés, et pour prouver qu'une entente véritable et une paix réelle ne sont possibles que si on se base sur l'égalité de tous. Nous vous avons demandé à vous, citoyens allemands, de vous déclarer vous-mêmes partisans de notre politique d'honneur et de paix. Demain, le peuple allemand tout entier doit prouver qu'il est uni dans le sentiment de l'honneur national, dans l'exigence de droits égaux et en même temps, d'une paix réelle, véritable et durable. Demain, tous les Allemands unis dans une seule volonté devront annoncer à voix haute et ferme, que l'Allemagne ne devra à l'avenir plus jamais être traitée en nation secondaire.

C'est pourquoi j'adresse, en cette heure, l'appel suivant à tous les Allemands et Allemandes: montrez tous demain votre unité nationale et votre étroite entente avec le gouver-

H0770-0074

nement du Reich. Affirmez avec moi et le Chancelier, votre foi dans le principe de l'égalité et de la paix dans l'honneur et montrez au monde que nous avons reconquis l'unité allemande et que nous voulons la conserver avec l'aide de Dieu!

H0770-0075

Extrait

du

Journal "Stars and Stripes".

Volume 2, Numéro 85

Mercredi, 27 mars 1946.

Papen proposa l'union des armées pour écarter les Rouges. Earle doute qu'Hitler ait su quelque chose des tentatives.

Philadelphie, 26 mars (UP)

- On a révélé aujourd'hui que Franz von Papen, ancien vice-chancelier nazi, fit des avances de paix aux alliés en 1944, offrant la réddition de toutes les forces armées allemandes à la condition qu'une armée germano-alliée soit maintenue sur le front Est pour tenir à distance les forces de l'Union Soviétique.

Les détails de cette offre de paix furent révélés par George H. Earle, ancien ministre américain en Bulgarie et Turquie. L'offre suivait une tentative de paix antérieure faite par Papen par l'intermédiaire d'Earle en 1943.

Earle, qui est arrivé samedi aux U.S., avec sa fiancée de 3 mois, une belge de 23 ans, dit que les tentatives de paix avaient été faites à l'insu et sans le consentement d'Hitler.

CONSIDERE COMME LA DEFENSE DE PAPEN

On s'attend à ce que PAPEN, accusé au procès international des crimes de guerre de Nuremberg, base en partie sa défen-

H0770-0076

se sur ses conversations avec Earle en Turquie.

Earle révéla que l'offre de paix la plus sérieuse, fut faite en mars 1944, par l'intermédiaire d'un diplomate neutre et un homme identifié comme étant le Baron Kurt Freiherr von Lersner, chargé d'affaires allemand à Washington en 1917, avant l'entrée des Etats-Unis dans la 1ère guerre mondiale. L'offre exigeait la reddition de toutes les forces armées allemandes.

D'après l'offre, les alliés auront toute liberté d'agir avec les dirigeants allemands à une condition - que l'armée allemande soit maintenue intacte, et groupée sur le front Est pour empêcher une infiltration russe

H0770-0077

en Prusse orientale, Pologne, Tchécoslavaquie et dans les Balkans.

REFUS DE SE RENDRE PAR AIR DANS LE REICH.

L'offre d'un diplomate neutre d'envoyer Earle en Allemagne par avion pour "Régler les détails" fut repoussée, dit Earle, parce que "seul le général Eisenhower était autorisé à discuter ou accepter les termes d'une reddition des Allemands."

Earle déclara, qu'il avait parlé à l'ancien Président Roosevelt de cette offre de paix,mais qu'il n'avait reçu aucune instruction de poursuivre les négociations.

Earle déclara qu'une offre antérieure de paix lui avait été faite en mai 1943, alors qu'il était attaché naval et rendait compte directement à Mr. Roosevelt de la situation dans les Balkans, mais qu'elle n'avait pas abouti.

H0770-0078

v.Papen Doc.64

Extrait du:

"Calendrier historique européen" de Schulthess

Edité par Ulrich Thürauf - Nouvelle édition

49ème année, 74ème volume de toute la collection

1933

Librairie d'Edition C.H. Beck

Munich 1934

27 mars. Le chef fédéral de la Heimwehr, le Prince STARHEMBERG, demande dans une allocution: .....
Il faut reconstruire, dans tous les cas, l'étroite unité nationale du peuple allemand tout entier. Le germanisme autrichien ne doit jamais être séparé du germanisme total allemand.

H0770-0079

V.Papen Doc.65

Extrait du : Calendrier de l'Histoire de l'Europe
de Schulthess
Publié par Ulrich Thürauf
Nouvelle édition-50° année
75° volume
1934
Librairie C.H.Beck, Munich 1935

8 août- Nomination de v.Papen au poste de Ministre d'Allemagne à Vienne.

Le Gouvernement autrichien ayant donné son agrément, le Führer et Chancelier du Reich Hitler remet au Ministre v.Papen, les décrets établis par le Président du Reich avant sa mort, et concernant sa suspension de ses fonctions de ministre du Reich et représentant du Chancelier du Reich, ainsi que sa nomination au poste de ministre extraordinaire et plénipotentiaire en mission spéciale à Vienne. Dans une déclaration communiquée par l'Agence "Reuter" et l' "Associated Press", V.Papen dit entre autre:
la dernière signature de feu le Feldmaréchal v.Hindenburg a été apposée au bas d'une lettre adressée à moi et ainsi conçue:
"Si je vous envoie à présent à Vienne, en qualité de représentant diplomatique du Reich, c'est dans l'espoir sincère que vous pourrez réussir à établir des relations normales et cordiales avec le peuple autrichien qui nous est apparenté. Mes meilleurs voeux vous accompagnent dans l'accomplissement de cette tâche pleine de responsabilités".Cet ordre est en même temps un testament, auquel il n'y a rien à ajouter.

H0770-0080

DOCUMENT V.PAPEN No 66

(2247 PS = USA Exh 64)

Rapport de v.Papen adressé à Adolf Hitler le 17 Mai 1935

Copie

L'Ambassadeur extraordinaire et Ministre plénipotentiaire en mission spéciale.

Berlin W 9.le 17 Mai 35
Lennéstr.9.

Mon Führer!

Vu la nécessité de ménager votre voix pour mardi, je crois qu'il serait indiscret de vous prier de m'accorder un nouvel entretien concernant le problème autrichien. Je voudrais pour cela me contenter de vous exposer, dans ses grandes lignes, la situation actuelle et la nécessité de prendre une décision, que je vous prie de bien vouloir me faire parvenir.

La nouvelle que je vous ai exposée avant-hier, à savoir que le gouvernement autrichien va annoncer son réarmement par un acte autonome, en même temps que la régence de Starhemberg à la date du 2 Juin, semble être de plus en plus fondée.

Les défilés du Heimatschütz et de toutes les formations militantes, organisés pour le 2 juin, sont annoncés par la presse. Il a été communiqué confidentiellement que des défilés de paysans ont été projetés. Monsieur von Hassell a fait connaitre, en ce qui concerne son entretien avec Mussolini que, puisque la question des Habsbourg ne pouvait être résolue à cause de la résistance de la Petite Entente, "l'Autriche se contenterait, à bon droit d'une restauration monarchique

H0770-0081

sinon d'une restauration des Habsbourg, et qu'elle allait peut-être instaurer une régence à la "Horthy".

Une dictature absolue de la Heimwehr sous la direction de Starhemberg signifierait la suppression totale de toutes les tendances pro-allemandes, la continuation de l'épuration, dans ce sens de la machine gouvernementale avant tout, la tentative de soustraire l'Autriche à ses rapports avec l'Allemagne. On peut évidemment se demander pendant combien de temps un tel régime connaitra le succès. Etant donné, toutefois, l'apathie de la plupart des milieux autrichiens, et la mauvaise situation économique,

H0770-0082

et l'impossibilité dans laquelle se trouve le Reich d'apporter une aide financière, ce régime se maintiendra certainement pendant plusieurs années. Mussolini obtiendrait par là, ce qu'il ne peut visiblement pas obtenir par le pacte danubien. La Petite Entente sera satisfaite parce que les influences éventuelles du Reich seront définitivement écartées, sans danger d'invasion de l'Autriche par l'Italie.

Je propose d'intervenir activement dans ce jeu. L'idée directrice devrait être d'opposer Schuschnigg, avec les forces chrétiennes-sociales, contraires à une dictature de la Heimwehr, à Starhemberg. On devrait lui donner la possibilité de contrecarrer les mesures prises par Mussolini et Starhemberg grâce à sa proposition au gouvernement d'un règlement définitif des intérets austro-allemands. Suivant l'avis convaincant du chef du NSDAP en Autriche, capitaine Leopold, on est obligé de remplacer momentanément l'idée totalitaire du NSDAP d'Autriche, par une combinaison de la fraction des chrétiens-sociaux pro-allemands et du NSDAP. Si l'Allemagne reconnait l'indépendance de l'Etat autrichien et s'engage à laisser entière liberté à l'opposition nationale autrichienne, le résultat d'un tel compromis serait tout d'abord la formation du gouvernement autrichien par une coalition de ces éléments. Une disparition progressive des barrières dressées entre les deux pays devrait s'en suivre. Le réarmement de l'armée se ferait en étroite

H0770-0083

union avec la Reichswehr - bien que les aides matérielles de l'Allemagne soient limitées. Une autre conséquence de cette démarche serait la possibilité d'une participation de l'Allemagne au Pacte danubien, auquel le règlement des relations austro-allemandes enlèverait tout caractère offensif . Bref, une telle action aurait une influence des plus bienfaisantes sur la situation européenne générale, et particulièrement sur nos relations avec l' Angleterre.

On peut objecter que Monsieur Schuschnigg sera sans doute peu enclin à s'engager dans cette voie, mais qu'il communiquera probablement aussitôt notre proposition au parti adverse.

H0770-0084

Bien entendu, il faudrait tout d'abord faire sonder la possibilité d'opposer Schuschnigg à Starhemberg, par de intermédiaires. Cette possibilité existe. Si, en fin de compte, Monsieur Schuschnigg dit "non" et communique notre proposition à Rome, cela ne gâtera en rien les choses, au contraire on pourra constater l'effort du gouvernement du Reich d'arriver à une paix avec l'Autriche sans porter atteinte à d'autres intérêts. C'est pourquoi, même en cas d'échec, ce dernier essai constituera un facteur positif. Je crois cependant que, vu l'antipathie marquée des pays alpins à s'orienter vers la politique italienne et les fortes tensions règnant à l'intérieur du gouvernement fédéral, Monsieur Schuschnigg saisira cette dernière planche de salut - à condition, toutefois, que le parti adverse ne puisse pas interpréter cette proposition comme un piège, et qu'elle possède tous les signes d'un compromis vraiment équitable avec l'Autriche. -

Si cette démarche réussit, nous nous serons de nouveau engagés activement dans la politique de l'Europe Centrale, ce qui représenterait un gros succès moral et pratique vis-à-vis des manoeuvres de la politique franco-tchéco-russe. Etant donné que pendant les 15 jours, dont nous disposons encore, il y aurait un gros travail de sondage et de pourparlers à fournir, une décision immédiate est nécessaire.

Le ministre de la Reichswehr partage les avis exprimés

H0770-0085

ci-dessus et le ministre des Affaires étrangères du Reich voulait vous en parler, mon Führer.

signé: v. Papen

Au

Führer et Chancelier du Reich

Berlin

H0770-0086

VON PAPEN DOCUMENT 38

Extrait d'

une lettre de Von PAPEN à Adolf HITLER

du 31 août 1935

Copie

L'Ambassadeur extraordinaire
et Ministre Plénipotentiaire
du Reich Allemand
en mission spéciale

Vienne, 31 août 1935.

N. A 2034
(3 copies pour le Ministre
des Affaires Etrangères)

Objet : Avis d'un Anglais sur l'Abyssinie et l'Allemagne.

Répercussions du Communiqué de Presse Germano-Autrichien.

.....

Les résolutions adoptées par la Petite Entente à Bled, concernant les mesures prévues en cas de restauration des Habsbourg ont provoqué, parmi les membres de ce Gouvernement, une grande émotion, ainsi que j'ai pu le constater au cours d'un entretien que j'ai eu aujourd'hui avec le Chancelier fédéral. Un signe de la très grande nervosité qui règne ici, au sujet de la situation générale, nous est fourni par une rumeur colportée à Vienne dans les milieux les plus autorisés : l'Allemagne, la Hongrie et la Pologne seraient en pourparlers pour un partage de la Tchécoslovaquie."

.....

Signé: PAPEN

Au Fuehrer et Chancelier
du Reich,
Berlin
par porteur.

H0770-0087

Von Papen Doc.69

Extrait d'une lettre de Von Papen à Adolf Hitler du 21 avril 1936.

L'Ambassadeur extraordinaire
et Ministre Plénipotentiaire
du Reich Allemand en mission
spéciale.

Vienne, le 21 avril 1936

Nr. A. 2148

Concerne : Rapport Politique

(3 copies pour le Ministère des Affaires Etrangères)

//////D'un autre côté, il faut constater que le travail du Freiheitsbrund, soutenu par tous les éléments des Partis chrétiens-sociaux fait des progrès constants. Les espoirs de ce groupement aujourd'hui si loin qu'il prévoit pouvoir procéder, pour l'été prochain, à un remaniement du Gouvernement, duquel Starhemberg serait débarqué et où l'entrée de personnalités nationales peut faire espérer une entente avec l'opposition nationale. Tout ceci est également en relation avec les conséquences de l'affaire Phoenix, dont la boue répugne au Chancelier et dont la découverte a donné un avantage sérieux au Freiheitsbund et aux éléments nationaux.

signé. Papen

Au Führer et Chancelier du Reich
par porteur
Berlin

H0770-0088

VON PAPEN DOCUMENT 70

Extrait de :

Lettre de Von PAPEN à Adolf HITLER en date du 12 mai 1936.

Copie

L'Ambassadeur extraordinaire
et Ministre plénipotentiaire
du Reich Allemand
en mission spéciale.

Vienne, 12 mai 1936.

N.A 2544

CONFIDENTIEL !

Objet : Manifestation de Mai de la Ligue pour la Liberté.

(Trois copies au Ministère des Affaires Etrangères)

.....

Le fait suivant est intéressant : Le secrétaire de la Légation tchèque DOHALSKY a offert à Monsieur STAUD (Chef du Freiheitsbund) de mettre à la disposition du Freiheitsbund, de la part du Gouvernement tchèque, n'importe quelle somme pouvant l'aider dans sa lutte contre la Heimwehr. La seule condition en était que le Freiheisbund s'engageât à adopter une position dirigée contre l'Allemagne. Monsieur STAUD a refusé tout net de donner suite à cette prétention. Cela prouve de quelle façon on juge déjà le nouveau partage des forces dans le camp adverse lui-même.

Il en ressort, en outre, la nécessité pour nous de soutenir financièrement ce mouvement, comme par le passé, et cela essentiellement en ce qui concerne la poursuite de la lutte contre les Juifs. Un montant de 100.000.--RM me parait

H0770-0089

nécessaire, qui devrait être éventuellement versé en shillings. Je vous prie de bien vouloir prendre une décision en ce sens.

Mes relations avec le Freiheitsbund, en particulier avec son Chef STAUD, sont déja devenues si étroites, qu'on m'a demandé quelles personnalités, au cas ou on ferait appel à des Ministres provenant de l'opposition nationale, le Gouvernement allemand souhaitait voir faire partie du cabinet.....

Signé : PAPEN

Au Fuehrer et Chancelier du Reich,

Berlin,

par courrier.

H0770-0090

v. Papen Document N° 71.

Rapport de v. Papen a Adolf Hitler en date du 16.7.1936.

L'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE
ET MINISTRE PLENIPOTENTIAIRE
DU REICH ALLEMAND
EN MISSION SPECIALE

actuellement à Berlin W 9, le
16 Juillet 1936. Lennestr. 5.

Mon Fuehrer !

Le 26 Juillet 1934, vous proposiez au défunt Feldmarschall de m'envoyer a Vienne en mission temporaire en vue du rétablissement de " relations normales et amicales".

L'accord signé le 11 juillet a constitué le pas décisif dans ce sens. Je n'ignore pas combien il vous a été dur, à bien des égards, de vous resoudre à faire ce pas. Il n'en constitue que davantage encore, selon ma conviction la plus intime, un acte politique de premier plan,. Sa répercussion sur la politique extérieure est parfaitement claire : nos amis admirent cette décision , nos ennemis doivent avouer que la direction de la politique européenne a échappé des mains françaises ou franco-anglaises pour passer à l'Allemagne.

Quant au pacte germano-autrichien, qui a donné une impulsion à l'intérieur, je peux constater qu'il a été accueilli en

H0770-0091

..llemagne aussi bien qu'en ..utriche avec une joie éclirante Les camarades du parti autrichien m'ont assuré qu'ils se tiennent dans la discipline la plus complete derriere le Fuehrer dont l'initiative leur assure la participation au destin allemand futur. Pour tout dire : Le peuple allemand des deux côtés des frontières se trouve déchargé d'un fardeau moral inoui et il peut désormais envisager sous un nouvel aspect la solution de la " question allemande". Cela a été constamment un titre de fierté pour moi d'avoir été chargé par vous mon Fuehrer, à un moment critique de l'histoire allemande, d'une tache embrassant la determination de l'ensemble du destin allemand de l'avenir. Un ces deux dernieres annees j'ai été exposé, sur cette voie à maintes deceptions ameres sinon à des humiliations, personnelles. J'ai aujourd'hui conscience de n'avoir pas suivi en vain la voie que j'avais adoptée.

Bien que la " question allemande " exige encore à l'avenir precisément en raison des difficultés inouies qui m'ont precédé, bien des soins avisés, je voudrais cependant aujourd-Hui au terme de la mission dont vous aviez fixé l'échéance, remettre ma charge entre vos mains. Je vous remercie, mon Fuehrer, d'avoir eu le bonheur de travailler pour l'Allemagne et sa grande mission.

Signé Papen

Au

Fuehrer et Chancelier du Reich.

page 165 suite 1.

H0770-0092

v. Papen Doc. 72

Extrait de:

Lettre de von Papen à Adolf Hitler en date du
21 Août 1936.

Copie !

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire du Reich Allemand
en mission spéciale.

Vienne, le 21 Août 1936.

N° de Journal A 4551.

OBJET: Après l'Olympiade.

(Trois copies au Min. des Aff. Etrang.)

..... Pour terminer et pour éclairer quelque peu la situation actuelle en Autriche, je joins pour information un passage d'une instruction du service secret de Prague à sa filiale de Vienne.....

"Il nous semble sans objet et inopportun de tenter d'exercer une influence sur le légitimisme autrichien ou sur le mouvement de la Heimwehr. Par contre il y a, dans le catholicisme autrichien, des éléments relativement puissants et qui pourraient, sous quelques réserves, être qualifiés de démocratiques. Ces éléments, qui se groupent peu à peu autour du Freiheitsbund et sont en principe disposés à travailler en faveur d'une entente avec la Social-démocratie, constituent, à notre avis, le groupe qui serait éventuellement enclin à provoquer un bouleversement en Autriche".

Signé: Papen

Au Fuehrer et Chancelier du Reich,

Berchtesgaden

par courrier - 166 -

H0770-0093

Von Papen Doc. 73

(De: 2246 - PS - USA . Exh. 67)

Extrait de :

Rapport de von Papen à Adolf Hitler en date du 1.9.1936

Copie

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
du Reich Allemand en mission spéciale.

Vienne, Ier septembre 1936.

Nr. A.480I

Contenu:

La situation dans l'espace danubien.

.....Les évènements d'Espagne ont pour résultat en Autriche une prise de position extrêmement accentuée contre toutes les influences moscovites. Les milieux religieux (Appel d'Innitzers) et gouvernementaux ne cessent de rappeler le danger d'un progrès des influences bolchevistes.

J'apprends à titre confidentiel que le Chancelier fédéral ou eu le 26.8, une discussion approfondie avec la Présidence de la Ligue pour la Liberté et de la confédération des syndicats. Le Chancelier brigua l'appui des deux puissantes organisations en exposant que l'automne apporterait maints bouleversements dans le Gouvernement,

"à la faveur desquels il serait fait à la classe ouvrière la place qu'elle mérite."

"Je vous prie, Messieurs, de me soutenir. Je suis résolu à me consacrer comme par le passé aux tâches difficiles de notre Etat. Je ne songe pas à me marier. Les bruits selon lesquels ma prétendue fiancée exigerait que je renonce à la politique sont également sans fondement et dénués de

H0770-0094

sens. Le compromis avec l'Allemagne du II juillet était une réalité. Le Bolchevisme est aux frontières de notre Autriche. Il faut nous défendre de sa pénétration dans notre pays. Nous aurons, en automne, 50.000 hommes dans l'armée active. Nous ne pouvons créer une milice obligatoire, car nous n'avons pas d'argent pour l'habillement, la nourriture et le salaire. Donnons à l'étranger l'impression que nous sommes unis et créons une milice libre de 200.000 hommes. J'ai parlé avec un technicien militaire étranger.

H0770-0095

qui m'a exposé les dangers du Bolchevisme, Le heurt des idéologies réciproques peut venir bientôt. Mais il se produira certainement avant 2 ans au plus. Soutenez-moi, je compte sur vous."

Monsieur STAUD donna l'assurance que la ligne pour la liberté se tient en tant qu'organisation politique de la classe ouvrière derrière le chancelier fédéral. Mais il est sûr qu'il demandera des compensations politiques...

signé v.Papen

Au Führer et Chancelier du Reich,

Berlin

par courrier.

H0770-0096

DOCUMENT V.PAPEN No 74

Rapport de von Papen à Adolf Hitler du 1.6.193

L'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET
PLENIPOTENTIAIRE DU REICH EN
MISSION SPECIALE

No du Journal A.3557.

Vienne, le 1er Juin 1937

(Cachet) Le Führer
est informé

(à la main)

1.) présenté à Monsieur
le Secrétaire d'Etat
pour information

2.) Dossier
(Signé à la main) 8.6.

Contenu:

Le nouvel Ambassadeur britannique à Berlin
au sujet de l'Autriche.
(Trois copies au Minist. des Aff.Etr.)

A L'occasion du 70ème jubilé de l'"Union-Club", j'avais invité à ma table le nouvel ambassadeur Britannique, Sir Neville Henderson. Notre entretien effleura naturellement bientôt le terrain politique, et il me paraît intéressant pour caractériser ce nouveau diplomate de retenir sa position à l'égard du problème autrichien.

Sir Neville exprima d'abord sa profonde gratitude pour l'accueil amical qu'il a partout trouvé ici, en particulier chez le Führer. Il est tout à fait de l'avis du Führer en ce qui concerne le Bolchévisme envisagé comme le premier et le plus grand danger pour l'existence de l'Europe: il est nécessaire de subordonner à celle là toute autre considération.

En Angleterre on commence également à voir plus clair à cet égard, et le désir de comprendre la nouvelle

H0770-0097

Allemagne et d'arriver à une entente avec elle a justement progressé au cours des semaines passées.

Comme je développai devant l'Ambassadeur, au cours de l'entretien, le problème germano-autrichien tel que nous le concevons, il dit qu'il était persuadé que l'Angleterre comprenait parfaitement la nécessité historique d'une solution de cette question dans le sens allemand, ne serait-ce qu'en partant d'un point de vue historique. Comme je lui disais encore que l'Ambassadeur britannique à Vienne était d'un tout autre avis, et qu'il faisait tout pour soutenir à Londres la thèse de l'indépendance autrichienne et ménager des difficultés à la politique allemande, il reconnut être au courant de cette façon de voir de Sir Walford Selby. " Mais je suis d'un tout autre avis et suis convaincu que j'imposerai cette façon de voir également à Londres; seulement il ne faut pas que vous précipitiez trop la solution de cette question. C'est une question qui intéresse la France beaucoup plus que nous-mêmes et pour laquelle nous devons avoir le temps de corriger le point de vue francais." "Mais je vous en prie," poursuivit l'Ambassadeur britannique," ne me trahissez pas auprès de mon collègue viennois en lui disant que telle est ma conception. "

H0770-0098

Il sera intéressant d'établir si Sir Neville Henderson représente également la conception exprimée ici effectivement à l'égard de son gouvernement.

signé Papen

Au Fuehrer et Chancelier du Reich

Berlin

---

par courrier

H0770-0099

v.Papen Doc.75

(Extrait 1760 PS = USA [illegible].57)

Extrait :

Notice aux dossiers du Capitaine LEOPOLD de janvier 1937 pour la pacification intérieure de l'Autriche (citée d'après l'affidavit MESSERSMITH 1760 PS)

..... "Le capitaine LEOPOLD soumit en janvier 1937 une notice relative à de nouvelles exigences des nazis, qui, bien qu'elles ne soient pas confirmées officiellement, étaient cependant connues du gouvernement autrichien et avaient été discutées par lui. La notice du capitaine Leopold est conçue comme suit :

Pour la pacification intérieure de l'Autriche.

La déclaration commune du Gouvernement Fédéral Autrichien et du Gouvernement Allemand du 11 juillet 1936 a été un acte d'Etat d'une très grande portée.....

Nous autres nationaux-socialistes autrichiens, nous avons tout d'abord été surpris de la conclusion (de l'accord) et de son contenu. Nous attendions en toute discipline la clarification de l'effet politique intérieur de l'accord, qui était attendu par le public en général, en vertu de la déclaration d'amnistie. Ce n'est que lorsque les discours officiels prononcés par des personnalités marquantes devant des organisations, dont l'attitude, n'était pas régulière et aussi sûre que la nôtre, montrèrent qu'au point de vue politique intérieure, à l'exception de la publication de l'amnistie, on ne devait s'attendre à aucun changement dans

H0770-0100

(extrait 1760 PS = USA Ex.57)

la lutte, que nous nous sommes décidés à manifester notre volonté, à savoir de continuer la lutte si nécessaire. Nous voulions avant tout prouver que nous étions capables de lutter seuls, que nous avions lutté longtemps sans influence ni aide étrangère, et que nous en étions fiers..... Maintenant un certain temps s'est écoulé et les deux partis peuvent voir clair. Par l'accord du 11 juillet le Reich reconnait l'indépendance absolue de l'Autriche et souligne la déclaration duFuehrer et Chancelier, que le Reich allemand n'incorporera jamais l'Autriche par la violence. "L'Anschluss" de l'Autriche à l'Allemagne ne sera par conséquent jamais une aspiration de l'Allemagne et il appartient uniquement à l'Etat Fédéral Autrichien de juger de la question et de prendre une décision sur la forme du Gouvernement et de la constitution."

H0770-0101

v. Papen Doc. 76

Questionnaire

Amiral von HORTHY

Déclaration de l'Amiral HORTHY

Au Secrétaire général
du Tribunal International
Nuremberg

Moi, Dr. Kubuschok, Défenseur de l'accusé Von PAPEN, demande par la présente que l'on questionne le témoin au moyen d'un questionnaire.
l'Ex-régent de Hongrie l'Amiral Dr. HORTHY

En vertu de votre décision du 14.II je vous prie de poser les questions suivantes au témoin au moyen d'un questionnaire.

1.) Le témoin peut-il se faire une opinion exacte des buts politiques de l'activité que l'accusé eut à Vienne, en se basant sur les entretiens politiques sans contrainte qu'il a pu avoir de façon répétée avec celui-ci?

Question:1 - Oui

a) Est-il exacte que l'accusé cherchait uniquement une solution par évolution, de la question germano-autrichienne et déclinait toute solution par mesures de contrainte.

a) oui

b) l'accusé s'est-il borné à cette attribution ou a-t-il mené au delà, une politique d'expansion vers tout le Sud-Est Européen?

b) Je connais d'autant mieux Papen qu'il a été l'ami de mon frère cadet et qu'il participait avec lui à des courses de chevaux.

H0770-0102

C'est pourquoi que je sais que Papen a tout d'abord décliné, lorsqu'HITLER lui a proposé en son temps le poste d'Ambassadeur, qu'il n'a voulu accepter ensuite que sous la condition qu'HITLER lui fasse la déclaration écrite, que l'on n'emploierait pas la force.

H0770-0103

c) A-t-il jamais, même de loin seulement, laissé supposer une telle politique ou bien vous a-t-il dans l'application de cette politique soumis des propositions de la part du Gouvernement du Reich devant inciter la Hongrie à participer à une agression contre la Tchécoslovaquie en lui promettant des avantages territoriaux?

c: Je n'en sais rien. Je sais qu'il n'avait aucune intention en ce qui concerne la Hongrie.

2° l'accusé a-t-il participé d'une manière quelconque aux Entretiens Germano-Hongrois qui ont conduit la Hongrie à faire cause commune avec les Puissances de l'axe et qui l'ont conduite à participer à la guerre?

Question 2: Je n'ai jamais parlé avec Papen de cette question.

3) Est-il exact que le témoin vu ses relations personnelles avec l'accusé, l'a instruit en Novembre 1943 d'immixtions non autorisées de la NSDAP dans les affaires hongroises et qu'il (le témoin) lui (Papen) a fait soumettre par le Ministre Koreshoy Fischer un document à cet effet, et que celui-ci (Papen) en a immédiatement informé le Ministre des Affaires étrangères du Reich en le priant de faire une enquête et de faire cesser immédiatement une telle action subversive? Comment le témoin a-t-il eu connaissance de ce dernier fait?

Question 3: Je n'en ai aucune connaissance. En Hongrie ce sont les Ministres qui sont responsables de la politique. Les affaires qui n'étaient pas d'une importance capitale ne m'étaient pas soumises.

H0770-0104

Interrogateur:

signé: Warren H. METZNER

1st Lt. Warren H. Metzner

MII Team 437

Witness: GUS M. MOORE

1st Lt. GUS M. MOORE

Public Safety Officer

H0770-0105

Doc von Papen No 78

Extrait de :

Documents de la politique allemande

Volume 6, 1ère partie

1939

Editions Junker et Dünnhaupt / Berlin

Page 124

Communication officielle allemande sur la rencontre du Fuehrer et Chancelier du Reich avec le Chancelier fédéral autrichien, Dr. Schuschnigg à Berchtesgaden (le 12 Février) du 15 Février 1938.

. . . . .Au cours de l'entretien, qui a eu lieu le 12 février sur le Obersalzberg près Berchtesgaden, entre le Fuehrer et Chancelier du Reich et le Chancelier fédéral, Dr. Schuschnigg, toutes les questions concernant les relations entre le Reich allemand et l'Autriche, furent discutées en détail. Le but de cet entretien était d'écarter les difficultés surgies lors de l'application de l'accord du 11 Juillet 1936.

Les deux parties se déclarèrent d'accord pour maintenir les principes de cet arrangement et pour considérer ce dernier comme le point de départ d'un développement satisfaisant des relations entre les deux Etats. C'est dans ce sens que les deux parties ont décidé, après l'entretien du 12 Février 1938, l'application immédiate de mesures garantissant l'établissement de rapports très étroits et très amicaux, conformément à l'Histoire et à l'ensemble des intérêts du peuple allemand. Les deux hommes d'Etat sont con-

H0770-0106

vaincus que les mesures décidées par eux, constituait en même temps une importante contribution à l'évolution pacifique de la situation européenne. Le gouvernement autrichien a publié un communiqué de même teneur.

H0770-0107

Extrait de:

Schulthess'

Europaischer Geschichtskalender
(calendrier historique de l'Europe par Schulthess)
Edité par Ulrich Thürauf

Nouvelle suite. 44ème Année

79ème Volume de la série entière

1938

Editions C.H. Beck
Munich 1939

20 Février (Reichstag): Au cours d'un important discours, le Fuehrer et Chancelier du Reich rend compte des cinq premières années de travail du national-socialisme, expose la situation générale et développe son programme futur.....
Je suis heureux de pouvoir vous informer, mes députés, qu'au cours de ces jours derniers, on est arrivé à réaliser une plus grande entente avec le pays qui, pour plusieurs raisons, est très proche de nous. Il ne s'agit pas seulement du même peuple, mais c'est avant tout une longue et même Histoire et une culture commune qui lient le Reich à l'Autriche allemande - Les difficultés, surgies au cours de la ratification de l'accord du 11 juillet, nous obligèrent à rechercher les moyens de dissiper les malentendus et d'écarter les obstacles afin d'arriver à une réconciliation définitive - Il était évident, en effet, qu'une situation, devenue par elle-même insupportable, aurait pu donner naissance un jour, qu'on le veuille ou non, aux conditions susceptibles de provoquer une grave catastrophe - En général

H0770-0108

il n'est plus alors, dans le pouvoir des hommes d'arrêter le destin lorsque, par négligence ou maladresse, il a été mis en mouvement! Je suis heureux de pouvoir constater que ces jugements correspondaient également aux conceptions du Chancelier fédéral autrichien, que j'avais prié de me rendre visite. L'idée et le but étaient de provoquer une détente dans nos rapports, que les mêmes droits dont jouissent les autres citoyens, fussent également accordés, dans le cadre des lois en vigueur, à la partie .

page 175 suite

H0770-0109

du peuple autrichien-allemand qui, d'après sa conception et sa philosophie, professe des idées nationales-socialistes. Comme conséquence, il devrait se produire une grande action d'apaisement, grâce à une amnistie générale et une meilleure compréhension des deux Etats, grâce à des rapports amicaux désormais plus étroits dans les divers domaines d'une collaboration politique, personnelle et positivement économique. Tout ceci représente un complément dans le cadre de l'accord du 11 Juillet. Je désirerais, maintenant, en présence du peuple allemand, exprimer mes plus sincères remerciements au Chancelier fédéral autrichien pour la grande compréhension et l'empressement cordial, avec lequel il accepta mon invitation et s'efforça de trouver avec moi une voie répondant aussi bien aux intérêts des deux pays qu'à ceux de l'ensemble du peuple allemand, de ce peuple allemand, dont nous sommes tous les fils, quel que soit le lieu de notre naissance (tonnerre d'applaudissements) ! Je crois que nous avons par là contribué également à l'établissement de la paix européenne. La preuve la plus sûre de l'exactitude de cette supposition nous est fournie par la colère indignée de ces citoyens démocratiques qui, ne parlant d'habitude que de paix, ne manquent aucune occasion pour inciter à la guerre. Ils sont fâchés et irrités de cette oeuvre d'entente. On peut donc admettre avec raison, qu'elle est bonne et juste. Cet exemple contribuera peut-être à amener progressivement et dans une plus grande mesure une détente en Europe. L'Allemagne, avec l'appui de ses amitiés, ne négligera, de toutes façons, aucune occasion pour sauver ce bien, qui est la condition pour la réalisation des travaux que nous projetons pour l'avenir également, à savoir : la paix.

H0770-0110

Doc. von Papen No 80

Extrait de :

Das Archiv

Répertoire pour la Politique, l'Economie, la Culture

Publié par Alfred-Ingemar Berndt.

Ministerialrat

Chef intérimaire de la Presse du Gouvernement

du Reich

Préparé par

Ernst Jaenicke

directeur du Service de la presse

de la Région de Berlin du N. S. D. A. P.

Maison d'éditions Otto Stollberg, Berlin W 9.

Page 1697

La Belgique et l'Anschluss.

Le Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, Spaak fit la déclaration suivante à la Chambre des Députés, sur le rattachement de l'Autriche au Reich :

"Le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne semble être un fait accompli. Pour diverses raisons, ni l'Italie, ni la France, ni l'Angleterre n'ont voulu ou n'ont pu s'y opposer. Le Gouvernement belge, à qui cet évènement a été communiqué par les Ministres plénipotentiaires allemand et autrichien, n'a pu qu'en prendre note. Je suis partisan convaincu de l'indépendance et du droit de libre disposition des peuples. Je ne veux pas prendre position à l'égard d'un problème dont les éléments ne me sont pas tous connus. Je crois depuis longtemps que l'Anschluss est conforme à la logique des faits et s'il s'était réalisé par des moyens normaux, je n'en aurais pas été surpris.

H0770-0111

Document von Papen N°81

"Neues Wiener Tagblatt", 3 avril 1938. L'ancien Chancelier d'Etat Dr. Renner : " Je vote oui".

Un de nos collaborateurs a eu l'occasion hier d'interwiever l'ancien Chancelier Dr. Karl Renner au sujet du prochain plébiscite. Celui-ci répondit aux questions qui lui étaient posées de manière suivante :
"Etes-vous, prêt Monsieur le Chancelier, à nous donner votre opinion à l'égard du plébiscite ?"
" En ma qualité de premier Chancelier de l'Autriche allemande, j'ai proposé le 2 Novembre 1918 à l'Assemblée Nationale le texte suivant qui a obtenu la presque unanimité : "L'Autriche allemande est une partie intégrante de la République allemande." En ma qualité de Président de la Délégation de la Paix à St-Germain, j'ai lutté durant plusieurs mois en vue de l'Anschluss. La misère du pays et l'occupation ennemie des frontières ont obligé l'Assemblée nationale et moi-même à nous soumettre à l'humiliation du Traité de Paix et à la défense imposée de faire l'Anschluss. Néanmoins, depuis 1919, dans d'innombrables écrits et conférences dans le pays et dans le Reich, j'ai continué la lutte pour l'Anschluss. Quoiqu'il ait été obtenu par d'autres méthodes que celles que je préconises, l'Anschluss s'est fait et constitue un fait historique que je considère comme une véritable réparation des humiliations de 1918 et 1919, pour St-Germain et pour Versailles. Il me faudrait renier tout mon passé de théoricien précurseur du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et d'homme d'Etat austro-allemand si je ne saluais pas d'un coeur joyeux le grand fait historique que constitue le groupement de la nation allemande."

"N'étiez-vous pas, Monsieur le Chancelier, le partisan d'une confédération danubienne ?" "A ce sujet je remarque ceci : déjà à l'occasion de la première séance de l'Assemblée nationale provisoire, nous avons été mis devant une alternative: nous sommes prêts à entamer des négociations avec les peuples danubiens libérés...

H0770-0112

... au sujet d'un lien d'union, mais si ceux-ci n'en veulent pas, ou si les conditions imposées sont contraires à notre honneur, nous demandons alors le rattachement au Reich. La réponse immédiate faite par nos voisins à l'alternative ainsi posée fut l'occupation par la force des territoires allemands et le torpillage de notre importance économique. L'Autriche donna le 12 novembre 1918 une réponse pleine de dignité en annonçant l'Anschluss. La deuxième fois, l'alternative a été soulevée, moins par l'Autriche que par les grandes puissances. L'idée de la soi-disant politique de larégion danubienne a été souvent discutée après la conclusion du traité de Paix. Elle devait ouvrir à l'Autriche un nouvel avenir économique et lui permettre de sortir de l'impasse étouffante de l'accord douanier, afin de rendre plus supportable le renoncement national grâce à des avantages économiques. L'homme accablé ne néglige aucune porte de sortie. Dans son étiolement économique et son impuissance sur le plan de la politique extérieure, le pays a certainement suivi ces propositions avec intérêt.

Malheureusement, pendant près de vingt ans, on a seulement joué avec cette idée et sans faire un seul pas positif vers sa réalisation, on l'a même ridiculisée jusqu'à l'absurde par des menées légitimistes, de manière à détourner de cette deuxième alternative même le plus ardent partisan d'une politique de l'espace danubien.

Voilà donc terminé ces errements du peuple autrichien pendant 20 ans; il retourne résolument à son point de départ, à la manifestation solennelle de sa volonté du 12 novembre. Le triste épisode d'un demi-siècle,de 1866 à 1918, sombre dans notre histoire millénaire commune.

" Comment voterez-vous, vous et ceux qui partagent vos opinions ?"

" Je ne suis pas mandaté pour parler au nom de ces derniers, mais je peux déclarer en ma qualité de social-démocrate et par conséquent comme partisan du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes de premier Chancelier de la République germano-autrichienne et ancien Président de la Légation de Paix à St-Germain, que je voterai oui."

Pour copie conforme

(Dr. Gustav Steinbauer)

H0770-0113

DOCUMENT V. PAPEN No 82

Extrait de :

Calendrier de l'histoire européenne

de Schulthess

publié par Ulrich Thürauf, Nouvelle édition

Quarante cinquième année

79e Vol de toute la série

1938

Librairie de C.H. Beck

Munich 1939

1. avril Le Consistoire protestant d'Autriche a décidé de faire une déclaration.

qui est lue dans toutes les églises évangeliques et qui dit entre autre: " Le peuple allemand de l'Autriche est invité à prouver au monde entier le 10 avril au cours d'élections honnêtes et libres, que le retour au Reich et par conséquent la réorganisation politique de notre patrie répondent aux désirs et souhaits les plus profonds du peuple . L'Eglise évangelique d'Autriche a toujours été unie dans le même désir profond, sans égard à la faveur ou à la défaveur des puissants d'autrefois. L'Eglise évangélique d'Autriche a déjà exprimé le 12 mars, et depuis à plusieurs reprises, sa joie non dissimulée de la tournure historique prise par les évènements ...Une église chrétienne, qui reste immuablement attachée à ses principes spirituels, tels qu'ils ont à nouveau été découverts

H0770-0114

par la Réformation du peuple allemand, doit reconnaitre ceci. Nous approuvons sans réserve l'oeuvre du Führer et remercions Dieu d'avoir apporté le salut au peuple allemand dans les heures les plus sombres."

-180 suite -

H0770-0115

DOCUMENT VON PAPEN No 83

Extrait de :

Echec d'une mission

Berlin 1937 - 1939.

Par le Très Honorable

Sir Neville Henderson

P.C. G.C.M.G.

Londres

Hodder et Stoughton, LTD

Page 122

.....Néanmoins je ne crois toujours pas, pas plus que je ne le croyais à l'époque ,que la violation du territoire Autrichien ait été nettement prémeditée, étant donné la facon dont elle eut lieu finalement et la date à laquelle cela arriva. Hitler aurait préféré incorporer son Autriche natale à l'Allemagne par ce qu'il considérait comme des moyens pacifiques. Quelques clairs qu'aient pu être en son esprit ses projets définitifs, la décision quant aux moyens à employer pour les réaliser dépendait toujours du développement des évènements et n'était jamais prise qu'au dernier moment.

H0770-0116

DOCUMENT VON PAPEN No 84

Extrait de:

LE MOMENT DE LA DECISION

Par

Sumner Welles

Edition d'Outre-mer pour les Forces Armées.

,Page 100

....." Aucune nation," déclara le Comte Ciano," ne voudrait avoir l'Allemagne comme voisine. L'Italie l'a maintenant comme voisine et nous devons faire de notre mieux pour nous entendre avec elle.

"Vous vous demanderez pourquoi l'Italie n'a rien fait au moment de l'assassinat de Dollfuss et rien non plus, plus tard, quand Hitler occupa l'Autriche. Je vais vous le dire car il y a eu un grand malentendu à ce sujet. Il y a beaucoup de gens aujourd'hui, en Autriche, qui sont malheureux qui sont tourmentés, beaucoup qui désireraient que le genre d'Anschluss faite par Hitler n'ait jamais eu lieu. Mais, en tant qu'Italien, je vous le dis, la grande majorité des Autrichiens, preferait, même aujourd'hui être partie de l'Allemagne plutôt que d'avoir l'existence de famine et d'épuisement progressif qu'ils étaient obligés d'avoir dans une Autriche indépendante.

"Avant l'occupation de l'Autriche, le Dr. Schuschnigg vint à Rome. Il admit, franchement, devant moi que si l'Allemagne occupait l'Autriche, la majorité des Autrichiens soutiendrait l'occupation et que si l'Italie envoyait des

H0770-0117

troupes en Autriche pour empêcher l'occupation, les Autrichiens se joindraient, comme un seul homme, aux Allemands, pour combattre l'Italie.

"Pour cette raison, quand on discutera des conditions de paix, il serait stupide - sauf à une condition - d'appuyer la thèse Française selon laquelle une Autriche indépendante doit être reconstituée. Une Autriche indépendante ne peut réussir que si l'on donne au peuple autrichien un vraie chance de vivre et la possibilité nouvelle de former une nation stable et prospère.

"Si un pays pouvait désirer logiquement la reconstruction d'une Autriche indépendante, ce serait l'Italie. Mais l'Italie sait que les Autrichiens sont tout d'abord germaniques et que le peuple autrichien n'acceptera jamais de retourner à l'état d'inanition et de mort lente qu'il a enduré pendant 20 ans après 1918".....

H0770-0118

Doc von Papen No 85

Dr. Willy Glasebock
Amtsgerichtsrat

Radevormwald, le 8 Mai 1946
Bahnhofstr. 20

Déclaration faite sous la foi du serment

J'ai eu des relations politiques avec l'ancien Chancelier du Reich M. von Papen, en ma qualité de chef du "Front allemand des catholiques conservateurs" et comme président de "l'Association de travail des comités catholiques allemands" de l'Ouest du parti populaire national allemand. Au début de 1933, eurent lieu plusieurs entretiens concernant les questions politiques en suspens entre M. von Papen et moi, à Dusseldorf et à Berlin. Au cours de ces entretiens, j'ai acquis la certitude rassurante pour nous autres catholiques conservateurs, que M. von Papen était fermement décidé en tant que catholique très croyant, à défendre énergiquement les principes catholiques dans le Gouvernement d'Hitler et qu'il n'était pas prêt à faire à l'Etat national-socialiste les moindres concessions dans le domaine ecclésiastique, qui ne fussent pas conciliables avec la doctrine de l'Eglise. Après une assez longue période, j'ai revu M. von Papen à Berlin en 1940. A cette occasion, nous fixâmes une entrevue personnelle qui eut lieu quelques jours plus tard, c'est-à-dire le 2 novembre 1940 , dans l'ancien appartement de service de M. von Papen, réservé aux vice-chanceliers, dans la Lennestrasse. En ce qui concerne cette entrevue je puis, grâce aux annotations que j'ai faites, aussitôt après, déclarer ce qui suit:

J'ai tout d'abord exprimé à M. v. Papen mes grands soul-

H0770-0119

cis relatifs à l'évolution politique depuis 1933. A cette occasion, j'ai particulièrement fait allusion aux nombreuses violations du droit commises par l'Etat national-socialiste dans le domaine de la politique intérieure et extérieure, ainsi qu'à sa lutte énergique contre les Eglises chrétiennes. J'ai ensuite posé à M. v. Papen la question précise de savoir si nous autres catholiques conservateurs, pouvions toujours le considérer comme notre homme de confiance, malgré ses obligations envers l'Etat national-socialiste.

H0770-0120

M. von Papen me répondit qu'il partageait entièrement nos soucis. Il dit que ses conceptions politiques n'avaient pas changé depuis 1933 et qu'il n'avait pas l'intention de les modifier à l'avenir. Il prétendit être resté le catholique conservateur qu'il avait toujours été. L'évolution du national-socialisme et la situation dans le "3e Reich" étaient en bien des points décisifs, contraires à ses conceptions fondamentales. Ce qui l'inquiétait surtout, c'était l'attitude de l'Etat vis-à-vis de l'Eglise et de la religion chrétienne en général. Si cependant, il occupait un poste important dans cet Etat et s'il s'y maintenait, c'était pour la raison suivante:

Il était vrai que ses fonctions actuelles d'Ambassadeur à Ankara, ne permettaient pas une activité officielle et une influence sur le secteur de la politique extérieure bien étendus, mais il lui était possible cependant, d'exercer une influence, bien que faible, en dehors de son service, sur les évènements qui avaient lieu dans l'Etat national-socialiste. C'est ainsi par exemple, qu'il avait de temps à autre personnellement accès auprès d'Hitler, que son entourage isolait presque totalement du monde extérieur. Il profitait de cette possibilité devenue de plus en plus rare, pour exposer à l'autorité suprême du Reich les soucis et les désirs de la partie non nationale socialiste du peuple allemand, et pour prévenir ainsi bien des dangers, ou pour faire tout au moins obstacle à telle ou telle mesure scabreuse de l'Etat. S'il quittait son poste, la conséquence en serait probablement qu'un fanatique du parti prendrait sa place et que l'influence qu'il avait pu exercer dans le sens de l'idée chré-

H0770-0121

tienne et conservatrice serait alors totalement supprimée. C'était donc un grand sacrifice pour lui que de rester à son poste, mais ce sacrifice était nécessaire dans l'intérêt de la cause, surtout pour retrouver rapidement la paix. M. v. Papen me décrivit ensuite les difficultés de sa position. Il était désagréable au possible au parti. Il était surveillé par la Gestapo. Deux de ses proches collaborateurs

H0770-0122

Edgar Jung et le baron von Ketteler avaient été assassinés. Un autre n'avait pu échapper à la Gestapo qu'en s'évadant en Angleterre. Mr von Papen cita l'exemple suivant prouvant qu'il était surveillé:

lorsqu'au printemps 1940, il fit ses pâques avec sa famille dans un couvent francais près d'Ankara, ce fait fut immédiatement signalé au Ministère des Affaires Etrangères, par le service qui le surveillait.

J'attire encore l'attention sur les faits suivants: l'entretien eut lieu en tête à tête. Sur le bureau de M. von Papen se trouvait un grand crucifix, fait qui fit grande impression sur moi à l'époque et qui prouvait que l'ancien vice-chancelier du 3e Reich ne cachait pas non plus ses sentiments en 1940.

L'entretien eut lieu en grande partie à voix basse pour que l'entourage ne puisse écouter.

signé : Dr. Willy Glasbock
Signature légalisée
Radevormwald, le 9 Mai 1946.
Le Maire
P.O. signé : signature
Inspecteur de la ville

Cachet
Ville de Radevormwald.

H0770-0123

Je soussigné Max PUNCH certifie connaître parfaitement la langue allemande et la langue française et atteste que le texte ci-dessus est la traduction sincère et correcte du livre N° II des documents "Von PAPEN".

Le 6 Juin 1946

Le Chef de la Section VI

Max PUNCH